

Séance du Conseil d'agglomération de Fribourg Sitzung des Agglomerationsrats Freiburg

Date : jeudi 9 octobre 2014 / Datum: Donnerstag 9. Oktober 2014

Lieu : grande salle de la Maison de Justice, Fribourg / Ort: Grosser Saal des Justizgebäudes,
Freiburg

Présidence / Präsidenschaft:

M. Sébastien **Dorthe**, Président, Matran

M. Jérôme **Hayoz**, Vice-président, Fribourg

Mme Corinne **Margalhan-Ferrat**, Secrétaire générale et Directrice

Membres du Conseil d'agglomération / Mitglieder des Agglomerationsrats:

Commune d'Avry

Mme Geneviève **Renevey** et M. Michel **Moret**

Commune de Belfaux

Mme Anne-Lise **Meyer** ainsi que MM. Gabriel **Litzistorf**, Marc **Lüthi** et Christian **Maître**

Commune de Corminboeuf

Mme Anne-Elisabeth **Nobs** ainsi que MM. Dominique **Rhême** et Jean-Claude **Spicher**

Commune de Düdingen

MM. Markus **Bapst**, Urs **Hauswirth**, Josef **Stadler**, Moritz **Werro** et Samuel **Zbinden**

Commune de Fribourg

Mmes Béatrice **Acklin Zimmermann**, Madeleine **Genoud-Page**, Adeline **Jungo**, Christa **Mutter**,
Eleonora **Schneuwly-Aschwanden** et Cécile **Thiémard** ainsi que MM. Christoph **Allenspach**,
Christophe **Giller**, Jérôme **Hayoz**, Pierre-Olivier **Nobs** et Pius **Odermatt** et Rainer **Weibel**

Commune de Givisiez

Mme Eva **Berclaz** ainsi que MM. Eric **Mennel** et Jean-Daniel **Wicht**

Commune de Granges-Paccot

MM. André **Demierre**, François **Maridor** et Alexis **Overney**

Commune de Marly

MM. Jean-Marc **Boéchat**, Éric **Romanens**, Kurt **Sager**, Bertrand **Späth** et Lionel **Walter**

Commune de Matran

MM. Sébastien **Dorthe**, Jean-Luc **Dumoulin** et Nicolas **Rérat**

Commune de Villars-sur-Glâne

MM. Nicolas **Bapst**, Adrian **Etter**, Benjamin **Gasser**, François **Grangier**, Dimitri **Küttel** et
Bruno **Marmier**

Excusé-e-s / Entschuldigt:

Pour le Conseil d'agglomération : Mme Suzanne **Schwegler** ainsi que MM. Marc'Aurelio **Andina**,
Cyril **Berton**, Jean-Pierre **Gauch**, Marc Antoine **Messer**, Pascal **Wicht** et Simon **Zurich**

Pour le Comité d'agglomération : Mme Erika **Schnyder** et M. Yvan **Tona**

Ordre du jour / Tagesordnung:

- 1) Ouverture de la séance et salutations
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014
- 3) Communications
 - 3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération
 - 3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération
- 4) Election au Comité d'agglomération

- 5) Elections du Conseil d'agglomération
 - 5.1 Présidence
 - 5.2 Vice-Présidence
 - 5.3 Bureau
 - 5.4 Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 5.5 Commission financière
- 6) Adoption du budget 2015 de l'Agglomération
 - 6.1 Présentation du message n°25 du Comité. Rapporteur : M. Thierry Steiert
 - 6.2 Préavis de la Commission financière
 - 6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 6.4 Examen de détail
 - 6.5 Examen et vote des arrêtés
- 7) Information sur le plan financier
 - 7.1 Position du Comité. Rapporteur : M. Thierry Steiert
 - 7.2 Préavis de la Commission financière
- 8) Subventionnement d'une mesure de mobilité
 - 8.1 Présentation du message n°26 du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller
 - 8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement
 - 8.3 Préavis de la Commission financière
 - 8.4 Examen de détail
 - 8.5 Examen et vote de l'arrêté
- 9) Réponse du Comité au postulat n°15 concernant la faisabilité d'une ligne de Métro ou de tram-train entre la Gare de Fribourg-Cardinal-Hautes Ecoles Pérolles-Marly
 - a) Position du Comité. Rapporteur : M. Benoît Piller
 - b) Avis de l'auteur : M. Christoph Allenspach
- 10) Transmission des interventions parlementaires
 - 10.1 Transmission de la motion concernant la modification des statuts de l'Agglomération (Mot_Leg 2011-2016_2014_018)
 - a) Position des auteurs : M. Markus Bapst et consorts
 - b) Position du Comité
 - c) Position du Bureau
 - d) Vote de transmission
 - 10.2 Transmission du postulat concernant un audit de la gestion des ressources humaines au sein de l'Agglomération (Post_Leg 2011-2016_2014_019)
 - a) Position des auteurs : M. Bruno Marmier et consorts
 - b) Position du Comité
 - c) Position du Bureau
 - d) Vote de transmission
 - 10.3 Transmission de la motion visant à modifier l'article 18 des statuts de l'Agglomération (Mot_Leg 2011-2016_2014_023)
 - a) Position des auteurs : M. Jean-Marc Boéchat et consorts
 - b) Position du Comité
 - c) Position du Bureau
 - d) Vote de transmission
 - 10.4 Transmission de la motion visant à compléter le règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles (Mot_Leg 2011-2016_2014_022)
 - a) Position des auteurs : Mme Béatrice Acklin Zimmermann et M. Jérôme Hayoz
 - b) Position du Comité
 - c) Position du Bureau
 - d) Vote de transmission
 - 10.5 Transmission du postulat concernant les transports publics de l'agglomération et activités extrascolaires (Agglo-extrascuola) (Post_Leg 2011-2016_2014_021)
 - a) Position des auteurs : M. Jean-Marc Boéchat et consorts
 - b) Position du Comité
 - c) Position du Bureau
 - d) Vote de transmission
- 11) Divers

1. Ouverture de la séance et salutations / Eröffnung der Sitzung und Begrüssung

Le Président. Monsieur le Président du Comité d'agglomération, Madame et Messieurs les membres du Comité d'agglomération, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, chères et chers collègues. J'ai le grand plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil d'agglomération, pour la dernière fois, en qualité de Président du Conseil. Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux collègues : MM. Gabriel Litzistorf et Marc Lüthi, de la commune de Belfaux, M. Nicolas Rérat, de la commune de Matran ainsi que M. Simon Zurich, de la Ville de Fribourg (applaudissements). Je vous informe que nous sommes actuellement 45 membres du Conseil d'agglomération. Le quorum étant manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger. Pour le Conseil, sont excusés Mme Suzanne Schwegler ainsi que MM. Marc'Aurelio Andina, Cyril Berton, Jean-Pierre Gauch, Marc Antoine Messer, Pascal Wicht et Simon Zurich. Mme Érika Schnyder et M. Yvan Tona, membres du Comité, sont également excusés. La séance de ce soir a été valablement convoquée par pli postal du 19 septembre 2014. Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé dans la convocation ? Ce n'est pas le cas. Cet ordre du jour est ainsi accepté.

Le premier point de l'ordre du jour est donc absout.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 / Genehmigung des Protokolls der Sitzung vom 10. April 2014

Le Président. Nous sommes toujours 45 membres du Conseil. Avez-vous des remarques concernant le procès-verbal du 10 avril 2014 ? Ce n'est pas le cas.

Vote : celles et ceux, qui acceptent le procès-verbal de la séance du 10 avril 2014, sont priés de lever la main.

Résultat : le procès-verbal de cette séance est approuvé avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

Ce deuxième point de l'ordre du jour est également absout.

3. Communications / Mitteilungen

3.1 Communications du Président du Conseil d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsrats

Le Président. La prochaine séance du Conseil d'agglomération aura lieu le 4 décembre 2014. En 2015, sont prévues deux séances extraordinaires, les 26 février et 26 novembre, ainsi que deux séances ordinaires, les 30 avril et 8 octobre. Lors des votes d'ensemble, exprimez-vous clairement afin de simplifier le travail des scrutateurs et d'éviter toute discussion sur les résultats.

3.2 Communications du Président du Comité d'agglomération / Mitteilung des Präsidenten des Agglomerationsvorstandes

M. René Schneuwly. Comme je serai soumis à des questions au cours de la présente séance, je serai ici très bref.

Tout d'abord, je vous annonce l'engagement de Mme Virginie Zube, ici présente (applaudissements). Née le 20 juillet 1987, elle vit actuellement à Villars-sur-Glâne. Après avoir obtenu un Bachelor en géographie à l'Université de Fribourg, elle a travaillé durant plusieurs années dans un bureau d'ingénieurs en tant que collaboratrice environnement/géologie. Sie kann Französisch, Deutsch, Englisch und Spanisch. Elle a débuté son activité en tant que collaboratrice administrative à l'Agglomération le 1^{er} juillet dernier. Nous lui souhaitons une très cordiale bienvenue et plein de succès.

Je vous informe ensuite que Mme Séverine Lago a quitté l'Agglomération de Fribourg le 30 septembre 2014 pour rejoindre les rangs d'une importante entreprise de l'agglomération. Nous la remercions pour son travail au sein de la Promotion économique de l'Agglomération, domaine auquel elle a donné de la couleur. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa vie personnelle comme dans son activité professionnelle. Vous avez sans doute constaté, ces derniers jours, la mise au concours de ce poste.

Enfin, je vous informe que dans l'attente de son élection par le Conseil, Mme Anne-Elisabeth Nobs a intégré le Comité avec voix consultative après le départ de M. Albert Lambelet.

Le Président. Ce troisième point de l'ordre du jour est absout.

4. Election au Comité d'agglomération / Wahl in den Agglomerationsvorstand

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. Le Bureau a reçu une seule candidature : celle de Mme Anne-Elisabeth Nobs de la délégation de Corminboeuf. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

M. Jean-Claude Spicher. Vous vous souvenez sans doute que lors de notre séance du 10 avril dernier, M. le Président du Comité d'agglomération nous a fait part de la regrettable démission du Comité, avec effet immédiat, du Syndic de Corminboeuf M. Albert Lambelet. Pour lui succéder, j'ai le plaisir de vous présenter ce soir ma collègue Anne-Elisabeth Nobs, Conseillère communale de Corminboeuf, qui est candidate au Comité. Par élégance, je ne vous dirai pas son âge. Par contre, il m'est très agréable de vous dire qu'elle est ingénieure en mathématiques de formation et maman de six enfants. Vous m'avez bien entendu et, de nos jours, c'est suffisamment rare et remarquable pour être relevé. De plus, elle est également grand-maman.

Depuis 2006, Anne-Elisabeth Nobs est Conseillère communale et responsable du dicastère des finances, qu'elle gère avec efficacité et délicatesse. Sûr de ses compétences et de sa capacité d'analyse, Anne-Elisabeth Nobs mérite votre confiance et je vous demande de soutenir sa candidature.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 45 bulletins, tous valables.

Résultat : est élue membre du Comité d'agglomération, Mme Anne-Elisabeth Nobs, par 42 voix (applaudissements).

Ce quatrième point de l'ordre du jour est absout.

5. Elections au Conseil d'agglomération / Wahlen des Agglomerationsrates

5.1 Présidence / Präsidentschaft

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu une seule candidature : celle de l'actuel Vice-Président du Conseil d'agglomération, M. Jérôme Hayoz, de la délégation de Fribourg. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

M. Christoph Allenspach. J'ai le plaisir de vous présenter M. Jérôme Hayoz, qui assure actuellement la vice-présidence de ce Conseil. À seulement 35 ans, il a déjà acquis une solide expérience politique, qu'il a débuté en tant que Conseiller communal de Gurmels, commune suisse-alsacienne, fonction qu'il a occupée durant trois ans. Domicilié à Fribourg depuis 2011, il est à la fois Conseiller général de la Ville de Fribourg et Conseiller de l'Agglomération de Fribourg. Il est également Président du Parti Socialiste de la Ville de Fribourg. Il est bilingue et travaille au Syndicom, Syndicat des médias et de la communication. Avec toutes ses qualités, je suis persuadé qu'il saura présider notre Conseil avec efficacité et bienveillance. Je vous invite à lui accorder votre confiance et à soutenir sa candidature.

- **Discours d'adieu du Président / Abschiedsrede des Präsidenten**

Le Président. Permettez-moi quelques mots puisque je terminerai ce soir mon mandat. J'ai tenté d'honorer ce mandat de Président du Conseil d'agglomération de Fribourg avec le plus grand respect que je dois sincèrement à cette institution car je suis convaincu de son importance. L'Agglomération de Fribourg est dotée d'une force commune et a l'avantage d'avoir une vision d'ensemble, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les transports. D'ailleurs, la Confédération a soutenu très fortement notre projet. N'oublions pas l'importance de notre Agglomération pour le Grand-fribourg dont nous devons être un des moteurs, ce d'autant plus quand nous voyons ce qu'il se passe actuellement en termes de fusions. Néanmoins, je suis persuadé que cette institution doit subir quelques adaptations afin de remplir ses missions de manière encore plus efficace. Cela passera sans doute par plusieurs réflexions dont l'une nous est déjà proposée ce soir. Avec tout le respect que je dois à notre exécutif, je fais partie de ceux qui pensent qu'une modification, notamment en lien avec le nombre de membres de cet exécutif, s'impose. C'est donc une affaire à suivre. Je parle d'adaptation car il ne faut pas oublier que

l'Agglomération est encore un enfant qui doit se développer grâce à la participation de l'ensemble de ses communes membres, y compris la commune de Guin. Concernant la gestion de nos dépenses, j'encourage vivement notre exécutif à adopter, pour la suite, une vision claire et cohérente, autrement dit raisonnable. Nous ne pouvons pas simplement nous cacher derrière le fait que ces mesures ont été intégrées dans le PA2. Non, à mon sens, nous devons aller plus loin et déterminer également si la réalisation de ces mesures est opportune à la lumière de la situation concrète et dans le cadre de notre vision globale de l'Agglomération. Pour terminer, je tiens à remercier, pour sa parfaite collaboration, l'équipe administrative de l'Agglomération avec à sa tête, sa directrice, Mme Margalhan-Ferrat. Je remercie également les membres du bureau avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à débattre et, bien évidemment, notre Vice-Président, mon essentiel bras droit, sans jeu de mot (applaudissements).

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 45 bulletins, tous valables.

Résultat : est élu Président du Conseil d'agglomération, M. Jérôme Hayoz par 45 voix (applaudissements).

5.2 Vice-Présidence / Vize-Präsidentschaft

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu les candidatures de M. Michel Moret, de la délégation d'Avry, et de M. Alexis Overney, de la délégation de Granges-Paccot. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

M. François Grangier. Ce soir, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Michel Moret à la vice-présidence de l'Agglomération. Michel Moret, Vice-Syndic de la commune d'Avry, est actif politiquement depuis 2011. Il est marié et père de deux filles adultes. Travaillant à Berne depuis une vingtaine d'années, il s'exprime sans problème aussi bien en français qu'en allemand. Membre actif du PLR, il est le Président du Cercle de La Brillaz regroupant une dizaine de communes avoisinantes, dont Avry et Matran. Élu au Conseil d'agglomération lors du dernier changement de législature, il s'est immédiatement engagé activement pour le bien de l'Agglomération. Vice-Président de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement et membre de la Commission financière, il est un fervent défenseur de l'Agglomération. Cela ne l'empêche pas de porter un regard critique sur son fonctionnement et sur son développement. À ce titre, il a déjà déposé, en tant qu'auteur ou cosignataire, différents postulats. Soutenu par son Conseil communal, il se présente aujourd'hui à la vice-présidence de notre Conseil. En lui accordant votre confiance, vous élirez une personne motivée et dynamique à la Vice-Présidence et vous donnerez l'opportunité à la commune d'Avry de montrer encore mieux qu'elle est un acteur important au sein de l'Agglomération. Merci d'avance pour votre soutien.

M. Jean-Claude Spicher. C'est à la fois un plaisir et un honneur de vous présenter la candidature de M. Alexis Overney de Granges-Paccot à la vice-présidence de notre Conseil. Alexis Overney est né à Fribourg en 1964. Il est marié et père de deux enfants. Si je soutiens sa candidature et vous invite à en faire autant ce soir, c'est pour plusieurs raisons. Tout d'abord en raison de sa participation active au sein de notre Agglomération. Alexis Overney a été membre de l'Assemblée constitutive de l'Agglomération depuis 2006. Il a, en quelque sorte, aidé à porter notre institution sur ses fonts baptismaux. Il a notamment été membre de la première commission « régionale » mise en place par l'Assemblée constitutive. Pour mémoire, à l'époque, la Commission d'aménagement régionale ne s'appelait pas encore la Commission d'aménagement régional et de mobilité (CARM). Alexis Overney s'y est occupé de planification régionale puisqu'il a pris part, dans cette phase délicate de pré-constitution, aux travaux du Projet d'agglomération de première génération, respectivement à la finalisation du Plan directeur régional. Je faisais également partie de cette commission et j'ai pu apprécier son assurance et ses précieux conseils. Il ne prenait jamais la grosse tête, il était proche des gens et savait mettre tout le monde à l'aise. Il a mené cet important travail avec sa caquette de Conseiller communal de Granges-Paccot, commune dont il a également été Vice-Syndic de 2006 à 2011, en charge du Dicastère de l'aménagement du territoire, sans jamais abandonner le but essentiel qui était de construire notre Agglomération. Il a d'ailleurs continué à œuvrer à la CARM jusqu'en 2011, date à laquelle il a été élu membre du Conseil d'agglomération.

Il siège à ce titre, depuis 2011, dans notre Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement, CAME, où il a suivi les travaux du Projet d'agglomération de deuxième génération, respectivement les travaux du Plan directeur régional. Je vous invite également à soutenir sa candidature en raison de son parcours professionnel. Juriste de formation, Alexis Overney exploite, depuis 1993, une étude d'avocats. Outre de nombreux articles dans des revues spécialisées, il a participé aux travaux de rédaction de différentes lois cantonales et conseillé les directions cantonales dans plusieurs dossiers, dont celui de la refonte des structures territoriales. C'est vous dire que nous aurons, pour reprendre le mot d'un de nos anciens présidents, « un bon capitaine de navire » qui aura certainement la noble tâche d'amener notre Projet d'agglomération de troisième génération « à bon port ». Pour toutes ces raisons, je vous invite à élire ce soir à la vice-présidence de notre assemblée, M. Alexis Overney.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 45 bulletins, tous valables.

Résultat : est élu Vice-Président du Conseil d'agglomération, M. Alexis Overney, par 29 voix (applaudissements).

5.3 Bureau / Büro

Le Président. Compte tenu du fait qu'aucun membre du Bureau n'a brigué un mandat sous les point 5.1 et 5.2, il n'y aura pas d'élection au Bureau du Conseil. Ce point n'a, par conséquent, plus lieu d'être.

5.4 Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu une seule candidature : celle de M. Marc Lüthi de la délégation de Belfaux. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

M. Gabriel Litzistorf. M. Marc Lüthi est né le 21 novembre 1942 à Belfaux, où il habite à nouveau depuis 1982. Il est retraité d'une grande compagnie d'assurances. Il est entré, pour la première fois, au Conseil communal de Belfaux en 1991. Il était membre du Dicastère des constructions et de l'aménagement du territoire et a mis en place la révision du Plan d'aménagement local. Il est revenu au Conseil communal pendant la période 2006-2011, puis en cours de législature en 2012. Il est actuellement en charge du Dicastère de l'enseignement, de la culture et du sport. M. Lüthi a été nommé Vice-Syndic de la commune de Belfaux au 1^{er} juin 2014. Au nom de la commune, je vous invite à soutenir cette candidature.

Le Président. Je précise que M. Marc Lüthi serait amené à remplacer M. Dominique Corpataux, de la commune de Belfaux.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 45 bulletins, tous valables.

Résultat : est élu membre de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement, M. Marc Lüthi, par 39 voix (applaudissements).

5.5 Commission financière / Finanzkommission

- **Présentation des candidat-e-s / Vorstellen der Kandidatinnen und Kandidaten**

Le Président. A ce jour, le Bureau a reçu une seule candidature : celle de M. Jean-Daniel Wicht de la délégation de Givisiez. J'ouvre la discussion. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. La discussion est close.

M. Éric Mennel. J'ai le grand plaisir et l'honneur de présenter M. Jean-Daniel Wicht. Âgé de 56 ans, M. Wicht est marié et père de deux jeunes adultes. Professionnellement, il dirige la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs depuis 1999. Il a siégé au Conseil communal de Givisiez durant 17 ans, en qualité de Conseiller, Vice-Syndic puis Syndic. Il est également Député au Grand Conseil depuis 2007. Je vous rappelle aussi qu'il siège depuis 2008 au Conseil d'agglomération dont il a assumé la vice-présidence puis la présidence. Il est certain que M. Wicht, de par ses fonctions, son expérience de la politique et ses capacités de gestionnaire, saura relever avec brio ce nouveau défi au sein de la Commission financière du Conseil

d'agglomération. Je vous recommande donc vivement de soutenir sa candidature pour cette commission dans laquelle la commune de Givisiez n'est pas représentée.

- **Election / Wahl**

Le Président. Ont été délivrés 43 bulletins, tous valables.

Résultat : est élu membre de la Commission financière, M. Jean-Daniel Wicht, par 39 voix (applaudissements).

Ce cinquième point de l'ordre du jour est absout.

6. Adoption du budget 2015 de l'Agglomération / Annahme des Voranschlags 2015 der Agglomeration

6.1 Présentation du message n°25 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.25 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. Le budget 2015 est constitué d'un volet « fonctionnement » et d'un volet « investissement ». En ce qui concerne le volet « fonctionnement », ce budget présente un total de charges de CHF 28'198'200, soit une augmentation de CHF 1'258'000. Cette augmentation s'explique notamment par l'annualisation des coûts relatifs aux nouvelles prestations de transport public. Pour mémoire, ces nouvelles prestations, évaluées à CHF 825'027 dans le budget initial pour l'année 2014, avaient été ramenées à CHF 275'009 en raison de leur entrée en vigueur différée à la fin du mois d'août 2014. Nous rappelons en outre que le taux de subventionnement cantonal des transports publics a été ramené de 60% à 57,5% dès le 1^{er} janvier 2014, dans le cadre du programme de mesures structurelles et d'économie de l'État. A cela, s'ajoute le double plafonnement que l'État pratique toujours en dépit des contestations du Comité d'agglomération. Der Agglomerationsvorstand erachtet diese Plafonierung durch den Staatsrat als rechtswidrig und hat deshalb ein Rechtsgutachten in Auftrag gegeben, um in dieser umstrittenen Frage Klarheit zu schaffen. Höhere Aufwendungen sind auch im Bereich der Kulturförderung zu verzeichnen, wo ein Mehraufwand von CHF 124'500 vorgesehen ist. Der Agglomerationsrat hatte im Rahmen des Voranschlags 2013 eine entsprechende Anpassung der Beiträge um CHF 120'000 für die Jahre 2013, 2014 und 2015 gutgeheissen. Wir verweisen im Übrigen auf die ausführlichen Erläuterungen in der Botschaft auf Seite 3. Schliesslich wird in verschiedenen Budgetposten den Kosten Rechnung getragen, die mit der Vorbereitung und Erarbeitung des Agglomerationsprogramms der 3. Generation verbunden sind. Für die Berechnung der Personalkosten wird von einer linearen Erhöhung um eine Stufe ausgegangen, wie dies beim Staatspersonal der Fall ist. Le budget d'investissement comporte une augmentation importante en comparaison des années précédentes. En effet, l'année 2015 marque le début de la phase de réalisation des mesures de priorité A du PA2. Cela dit, nous rappelons que le budget d'investissement n'équivaut pas à une autorisation de dépenses, mais constitue une déclaration d'intentions qui sera complétée, le moment venu, par des messages à l'intention du Conseil d'agglomération. Der Investitionsvoranschlag erfährt eine deutliche Zunahme im Vergleich zu den vergangenen Jahren. Dies ist im Wesentlichen darauf zurückzuführen, dass die Umsetzung der Massnahmen des Agglomerationsprojekts ab 2015 zum Tragen kommt. Zum Investitionsvoranschlag ist ferner zu betonen, dass dessen Gutheissung nicht einer Ausgabengenehmigung gleichkommt. Vielmehr handelt es sich hier um eine Absichtserklärung des Vorstands, welcher für jede einzeln aufgeführte Investition dem Agglomerationsrat eine entsprechende, ausführliche Botschaft unterbreiten wird.

6.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. Je prends la parole à titre de Vice-Président de la Commission financière en l'absence du Président de la commission, M. Jean-Pierre Gauch. Comme les préavis de la Commission financière sont dans vos enveloppes, la commission a décidé qu'au lieu de les lire bêtement, elle vous donnerait plutôt un aperçu des diverses questions posées par la commission au Comité et des discussions y relatives. La commission s'est réunie le 24 septembre 2014 afin de prendre connaissance du budget 2015 de notre Agglomération. Le 29 septembre, le Comité a apporté des réponses à la commission, qui s'est ensuite déterminée. Les principales questions ont porté sur les répercussions financières du futur PA3 et sur l'achèvement du PA2. La décision de participer, ou non, au PA3, n'a pas encore été prise formellement par le Comité. Ce dernier a décidé d'augmenter les montants de différents postes du budget à titre préventif afin de pouvoir éventuellement réaliser le PA3. De plus, la commission s'est montrée préoccupée par la

progression constante du budget et, plus particulièrement, par celle des charges salariales qui ont augmenté significativement dans les domaines de l'Aménagement, de la Culture et de la Promotion économique par rapport au budget 2014 alors que le nombre de collaborateur a baissé d'un demi Équivalent plein temps. Enfin, des questions relatives à la gestion informatique et à la comptabilisation des amortissements, qui nécessitaient des éclaircissements, ont également été posées. La Commission financière, ayant sous l'angle financier obtenu les réponses à ses questions, préavise favorablement le budget 2015 de l'Agglomération de Fribourg.

6.3 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME doit, ici, préavisier le budget d'investissement. Elle se réjouit que la réalisation d'une partie importante des mesures du PA2, une cinquantaine, soit prévue dès le 1^{er} janvier 2015, date à partir de laquelle la Confédération soutient également financièrement certaines d'entre elles. L'année 2014 sera marquée par l'achèvement de plusieurs mesures d'envergure comme l'itinéraire mixte vélos/piétons du sentier Nord de Saint-Léonard, qui a été inauguré cette semaine, et la halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya, qui le sera début décembre 2014. Je relèverais, dans le budget d'investissement, des mesures importantes comme la passerelle à usage mixte piétons/vélos à Moncor, les travaux de la Transagglo (notamment une passerelle mixte piétons/vélos sous le viaduc ferroviaire à Düdingen), la revalorisation des places publiques (quartier du Bourg à Fribourg) ou encore les mesures favorisant les transports publics et la sécurisation de la mobilité douce.

Die Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt hat sich auf die Diskussion der „Budgetinvestitionen“ limitiert. Jetzt können wir feststellen, dass ab dem 1. Januar 2015 nun endlich Einiges geschehen kann, mit ungefähr fünfzig Massnahmen. Darunter gibt es wichtige Massnahmen, so die beiden die nun bereits fertiggestellten Projekte wie der Fussgänger-/Radweg der Rue du Nord zum St. Leonhard-Quartier und die Bahnhofstestelle Fribourg/Freiburg Poya. Dann haben wir auch die Passerelle in Villars-sur-Glâne, auf die wir schon ewig warten sowie das Teilstück der Transagglo in Düdingen.

Avec ces réalisations, les objectifs détaillés dans le PA2 et le Plan directeur d'agglomération vont prendre forme. La CAME soutient l'inscription d'un montant en faveur de la réalisation du PA3 dans le budget 2015 étant donné que le PA3 devra être adopté en mars 2016 et rendu fin juin de la même année. Bien que les délais semblent courts, la CAME estime qu'ils sont réalistes, l'Agglomération ayant déjà acquis une bonne expérience lors de l'élaboration du PA2.

Wir unterstützen ebenfalls den Kredit für das dritte Agglomerationsprogramm, weil wir dort einige Vorteile sehen, u. a. gewisse Studien, die die Bedürfnisse der Agglomerationsgemeinden innerhalb des kantonalen Richtplans ausdrücken können. Dann haben wir noch die Massnahmen B, die bisher nicht berücksichtigt worden sind, aber für die Fortsetzung der Planung nötig sind. Schliesslich gibt es auch noch ein paar Bereiche, die noch präzisiert werden sollen (Bereich der Landschaft).

Concernant le plan financier, la CAME a demandé, lors de la séance du Conseil traitant du budget 2014, la planification des investissements sur cinq ans. En attendant les messages du Comité en vue de la libération du subventionnement des mesures du PA2 prévues en 2015, la CAME vous recommande d'adopter le budget d'investissement 2015 tel que soumis par le Comité.

Wir empfehlen Ihnen deshalb in der Wartung der Botschaften, die dann zur eigentlichen Entscheidung vorgelegt werden, dieses Investitionsbudget zu verabschieden.

6.4 Examen de détail / Detailprüfung

• Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. Avant de passer formellement à l'examen de détail, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

• Examen de détail / Detailprüfung

Nous passons à présent à l'examen de détail du message n°25. Nous allons examiner le budget de fonctionnement puis le budget d'investissement, chapitre par chapitre.

- **Budget de fonctionnement / Voranschlag der laufenden Rechnung**

Chapitre/Kapitel 0. Administration/Verwaltung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ?

Mme Madeleine Genoud-Page. À la rubrique 020.318.90 « Prestations de tiers », vous expliquez que « L'augmentation de cette rubrique se fonde sur les constats empiriques des exercices précédents. ». L'Agglomération étant âgée de cinq ans, je vous propose à l'avenir de faire une moyenne sur cinq années comme cela se fait régulièrement.

Le Président. Pour des raisons de clarté et de sérénité, je vous demande de déposer, par écrit, tout amendement concernant les chapitres de ce budget afin d'éviter toute éventuelle opposition ou recours. Y a-t-il d'autres observations concernant ce chapitre 0 ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 3. Culture/Kultur

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 8. Economie/Wirtschaft

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 9. Finances/Finanzen

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

- **Adoption du budget de fonctionnement / Annahme des Voranschlags der laufenden Rechnung**

Lors du vote d'ensemble, nous allons compter les votes en vertu de l'article 62 de notre règlement du Conseil d'agglomération. Nous sommes actuellement 45 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget de fonctionnement 2015 tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 45 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à l'unanimité, le budget de fonctionnement 2015.

- **Budget d'investissement / Voranschlag der Investitionsrechnung**

Je vous rappelle que ce budget est un budget d'intention et que chaque montant devra être soumis à l'autorité du Conseil afin de pouvoir être dépensé.

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : ce chapitre est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

- **Adoption du budget d'investissement / Annahme des Voranschlags der Investitionsrechnung**

Nous sommes actuellement toujours 45 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent le budget d'investissement 2015 tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 44 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 1 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, le budget d'investissement 2015.

6.5 Examen et vote des arrêtés / Prüfung der Beschlusentwürfe und Abstimmung

- **Arrêté du budget de fonctionnement / Beschluss des Voranschlags der laufenden Rechnung**

Titres et considérants

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 44 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 1 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

- **Arrêté du budget d'investissement / Beschluss des Voranschlags der Investitionsrechnung**

Chapitre/Kapitel 6. Mobilité/Mobilität

Titres et considérants

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 45 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à l'unanimité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Chapitre/Kapitel 7. Aménagement/Raumplanung

Titres et considérants

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui acceptent l'arrêté tel que proposé par le Comité, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 43 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, l'arrêté tel que proposé par le Comité.

Ce sixième point de l'ordre du jour est donc absent.

7. Information sur le plan financier / Information zum Finanzplan

7.1 Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes. Rapporteur/Berichterstatter: M./Herr Thierry Steiert

M. Thierry Steiert. Conformément à la législation cantonale et aux statuts de l'Agglomération, l'Agglomération de Fribourg établit un plan financier sur une durée de cinq ans. Ce plan est mis à jour régulièrement, au moins une fois par année. Ce plan est ensuite transmis à la Commission financière pour préavis. Le Conseil d'agglomération en prend acte. Der Finanzplan erhebt nicht den Anspruch auf Vollständigkeit oder absolute Genauigkeit, sondern bietet vielmehr eine mittelfristige Perspektive der finanziellen Auswirkungen unserer Investitionspolitik. Der Finanzplan ist somit ein Steuerungsinstrument und kein Voranschlag. Neu erstreckt sich der Finanzplan nicht mehr nur in statischer Weise auf die Periode der laufenden Legislatur, sondern stets auf einen Zeitraum von fünf Jahren, d. h. er wird anlässlich der jährlichen Aktualisierung jeweils um ein Jahr verlängert. Lors du point 6.3 relatif au budget, le Président de la CAME a fait une remarque concernant le Plan financier. Je souhaite à présent y répondre et préciser que les prévisions de l'Agglomération en matière d'investissement sont tributaires des informations transmises par les communes membres. Il est pour l'instant difficile d'établir un échéancier précis des projets à réaliser, respectivement à subventionner, sur un horizon de cinq ans. Des hypothèses de travail, comme la répartition au pro-rata des montants globaux prévus pour les investissements sur les années 2015 à 2018, ont été retenues.

7.2 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La Commission financière a pris connaissance du Plan financier 2015-2019 ainsi que du document explicatif. Dans l'ensemble, la commission regrette que la planification des investissements se borne, pour les années 2016 à 2018, à une simple division par trois du solde des investissements à réaliser dans le cadre du PA2. Les intérêts et amortissements dus au PA2 ont logiquement un impact sur les volets investissement et

fonctionnement du plan. Ce volet fonctionnement est par conséquent très approximatif. Comme le Plan financier est évolutif, nous espérons que M. Gonçalo Bico, coordinateur des mesures du PA2, pourra rapidement récolter les prévisions des communes en matière de mise en œuvre des mesures sur les trois prochaines années afin d'obtenir une vision plus précise à l'avenir. Nous sommes persuadés que les plans financiers des communes membres de l'Agglomération intègrent déjà ces données.

Le Président. Ce septième point de l'ordre du jour est absent.

8. Subventionnement d'une mesure de mobilité / Subventionierung einer Mobilitätsmassnahme

8.1 Présentation du message n°26 du Comité / Präsentation der Botschaft Nr.26 des Vorstandes. Rapporteur / Berichterstatter: M./Herr Benoît Piller

M. Benoît Piller. Le message n°26 concerne la demande de libération d'une subvention d'aménagement d'un cheminement piéton et cycliste à Marly, mesure qui a été élaborée sous l'ancienne directive CUTAF-Agglomération et dont la réalisation est maintenant terminée. La question porte maintenant sur son financement. La directive actuelle de l'Agglomération permet de subventionner des mesures hors PA2 pour autant que leur intérêt régional ait été démontré. En ce qui concerne l'intérêt régional de cet aménagement, le Comité constate que le tronçon considéré appartient au réseau structurant secondaire ainsi qu'au réseau de loisirs/paysager définis dans le concept de mobilité douce du PDA. Le message du Comité donne toutes les informations relatives à ce sujet. Pour ces raisons, le Comité vous propose d'octroyer une subvention de 50% du coût de la mesure. Cela correspond à un montant de CHF 339'269.30 à prélever sur la rubrique 650.522.25 du budget 2014.

8.2 Préavis de la Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement / Stellungnahme der Kommission für Raumplanung, Mobilität und Umwelt

M. Christoph Allenspach. La CAME relève que cet aménagement a déjà été réalisé, constate l'utilité de ces travaux de sécurisation tant pour les piétons que pour les cyclistes sur cette route communale et vous recommande de libérer la subvention y relative.

8.3 Préavis de la Commission financière / Stellungnahme der Finanzkommission

M. François Grangier. La Commission financière a constaté que la somme de CHF 339'269.30 entre dans le cadre du montant de CHF 700'000 prévu dans le Budget d'investissement sous la rubrique 650.522.25. S'agissant d'une mesure « hors Plan directeur d'Agglomération », la commission constate que le Comité, se basant sur l'article 4 alinéa 2 et l'article 6 alinéa 2 de la directive de subventionnement en vigueur, a jugé cette mesure spécifique comme servant l'intérêt régional. Par conséquent, le Comité a utilisé sa compétence de subventionnement. Sous l'angle financier, la Commission financière prévoit favorablement ce message.

8.4 Examen de détail / Detailprüfung - 8.5 Examen et vote de l'arrêté / Prüfung des Beschlusssentwurfs und Abstimmung

• Discussion générale / Allgemeine Diskussion

Le Président. Avant de passer formellement à l'examen de détail, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

M. Jean-Daniel Wicht. J'ai lu avec attention ce message et je dois vous dire que je suis quelque peu surpris. Pour mémoire, la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF) avait défini, notamment à ma demande, des critères précis de subventionnement dans un document daté de 2003, qui a sauf erreur servi à l'Agglomération lors de la dissolution de la CUTAF. La CUTAF n'a jamais prévu de subventionner des trottoirs tels que celui dont il est question ce soir. Natif de Marly, j'ai habité toute ma jeunesse dans le quartier concerné par cette réalisation. Certains habitants réclamaient ces travaux depuis de nombreuses années. Pourtant, les citoyens ont refusé l'offre d'une entreprise, qui avait proposé de les réaliser gratuitement, de peur que le trafic poids lourd n'augmente. Je suis passé récemment sur cette route et comme je doute que de nombreux membres du Conseil d'agglomération sachent exactement où elle se trouve, je vais donc expliquer comment y accéder. Lorsque vous êtes sur la route de Fribourg à Marly, vous prenez, au Leipzig Meubles, la route de la Gérine en direction d'Ilford. Vous pouvez alors constater qu'un certain nombre de fermes longent la route ; c'est

quasiment la campagne. En VTT, vous n'empruntez jamais la route de la Gérine ; après le Pont de Pérolles, vous longez plutôt la forêt, les falaises de la Sarine et traversez le quartier du Riedelet. Honnêtement, j'ai du mal à comprendre comment l'intérêt régional de cette mesure peut être considéré avéré. Par conséquent, je suis d'avis que c'est un trottoir purement édilitaire. En procédant ainsi, nous encourageons toutes les communes à déposer des projets de trottoir pour les routes de leurs quartiers. Je suis désolé pour la commune de Marly mais j'estime franchement qu'il existe des mesures régionales beaucoup plus importantes que celle-ci qui coûte tout de même plus de CHF 300'000. En outre, de nombreux trottoirs dans nos communes sont bien moins larges que celui de la route de la Gérine, dont la largeur est de deux mètres. Je félicite la commune de Marly, c'est une réalisation magnifique et nécessaire pour ses habitants. Malgré tout, ce serait une erreur si l'Agglomération subventionnait ces travaux purement édilitaires. J'ai hésité à demander le renvoi de ce dossier mais étant donné que la commune de Marly attend cette subvention, je n'en ferai rien. À l'issue de cette séance, d'autres collègues et moi-même allons préparer une motion qui demandera une modification en faveur d'une vraie politique de subventionnement incitative. Ainsi, des mesures réellement nécessaires seront subventionnées et les communes seront incitées à réaliser de telles infrastructures. Je vous avoue que ce soir, je suis un peu déçu et voterai contre ce projet, que je ne peux pas soutenir.

M. Pierre-Olivier Nobs. À la page 2 du message n°26, il est précisé – je cite - qu'« en ce qui concerne l'intérêt régional de cet aménagement, le Comité constate que le tronçon considéré appartient au réseau structurant secondaire ainsi qu'au réseau de loisirs/paysager définis dans le concept de mobilité douce du PDA. Sur cette base et considérant la conformité de l'aménagement réalisé aux objectifs du PDA, le Comité estime que l'intérêt régional de cette mesure est démontré ». Je pense que cette phrase répond en partie aux interrogations de mon estimé collègue, Jean-Daniel Wicht. Il y a probablement eu une omission dans son intervention puisqu'il n'a parlé que de trottoir. Ce soir, nous votons en faveur du subventionnement d'une mesure de mobilité douce, qui concerne les piétons et les cyclistes. Il ne s'agit pas seulement d'un trottoir. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir ce crédit.

M. Eric Romanens. Je relève que depuis le départ de M. Wicht de ce quartier, de nombreux habitants sont arrivés et que cette mesure était une nécessité pour différentes raisons. De nombreux enfants du quartier Bel-air rejoignent l'école de Marly Grand-Pré. Après un accident dans ce secteur, des parents d'élèves ont demandé par courrier que la commune intervienne. M. Nobs a raison : cette mesure rentre tout à fait dans le cadre des exigences de l'Agglomération. Je vous remercie donc de bien vouloir soutenir cet investissement.

M. Jean-Daniel Wicht. Ce que M. Nobs dit n'est pas tout à fait juste. En m'arrêtant sur place, j'ai pu constater que ce trottoir ne sert qu'aux piétons et non aux cyclistes, pour lesquels un marquage a été fait au sol. Je vous le répète : il s'agit d'un ouvrage purement édilitaire.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Benoît Piller. Je souhaite préciser que dans son message, le Comité a joint une carte de ce cheminement pour ceux qui ne connaissent pas ce quartier. Cette mesure est située entre le quartier Bel-air et celui du Riedelet, quartiers très denses aujourd'hui. Je rappelle que cette demande a été déposée en 2011, date à laquelle l'Agglomération utilisait encore l'ancienne directive de la CUTAF et non pas la directive actuelle. M. Wicht connaît très bien, en tant qu'ancien membre de la CUTAF, les types d'objets subventionnés par cette directive ainsi que le calcul des montants subventionnables. Le Comité a décidé d'utiliser la nouvelle directive de l'Agglomération pour le montant de la subvention à verser pour une mesure réalisée depuis plusieurs années. C'est réellement une directive incitative, qui permet la réalisation d'objets reconnus d'intérêt régional. De plus, ce chemin fait partie d'un réseau structurant secondaire et du réseau de loisirs/paysager, qui sont définis dans le Plan directeur d'agglomération. Pour ces motifs, le Comité vous propose d'accepter le versement de cette subvention à la commune de Marly.

- **Examen du Message / Detailprüfung**

Vote / Abstimmung

Celles et ceux, qui soutiennent la proposition du Comité, respectivement le subventionnement de la mesure de mobilité décrite dans le message n°26, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 33 voix.

Celles et ceux, qui la refusent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 4 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 4 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité, le subventionnement de la mesure de mobilité décrite dans le message n°26, tel que proposé par le Comité.

- **Examen et adoption de l'arrêté / Prüfung und Abstimmung über den Beschluss**

Titres et considérants

Le Président. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : les titres et considérants sont adoptés par le Conseil d'agglomération tels que proposés par le Comité.

Article premier

J'ouvre la discussion. Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Résultat : l'article premier est adopté par le Conseil d'agglomération tel que proposé par le Comité.

Nous sommes à présent 44 membres du Conseil.

Vote d'ensemble / Gesamtabstimmung

Celles et ceux, qui adoptent l'arrêté tel que proposé par le Comité en lien avec le subventionnement de la mesure de mobilité décrite dans le message n°26 pour un montant de CHF 339'269.30 sous la rubrique 650.522.25, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 34 voix.

Celles et ceux, qui le refusent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 2 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 8 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a adopté, à la majorité, cet arrêté tel que proposé par le Comité et accepté le subventionnement de la mesure de mobilité décrite dans le message n°26 pour un montant de CHF 339'269.30.

Ce huitième point de l'ordre du jour est donc absout.

9. Réponse du Comité au postulat n°15 concernant la faisabilité d'une ligne de Métro ou de tram-train entre la Gare de Fribourg-Cardinal-Hautes Ecoles Pérolles-Marly / Antwort des Vorstandes auf das Postulat zur Machbarkeit einer S-Bahn-, Metro- oder Traminie Bahnhof Freiburg-Cardinal-Hochschulen-Pérolles-Marly

a) Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes. Rapporteur/Berichterstatter: M./Herr Benoît Piller

M. Benoît Piller. Après avoir examiné avec attention les questions soulevées par M. Christoph Allenspach, le Comité a mandaté le bureau d'étude team+ pour étudier la pertinence de la mise sur pied d'une telle ligne. Cette étude est d'ailleurs en annexe de la réponse du Comité et figure dans les documents de la présente séance. Si l'offre actuelle en transport public (TP) a été jugée suffisante dans le secteur Pérolles-Arsenaux-Marly, les évolutions prévues en matière d'emplois, de formation et de logements laissent entrevoir une forte augmentation du nombre d'usagers potentiels ces prochaines années dans ce secteur. Cependant, ce secteur n'est pas le seul de l'agglomération dans cette situation. Le Comité relève que le réseau TP de l'agglomération doit être analysé dans son ensemble et qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur un seul secteur. La création d'une nouvelle ligne ne doit pas péjorer l'efficacité globale du réseau. Pour conclure, le Comité est défavorable à la réalisation d'une nouvelle ligne de métro ou de tram-train, dans le secteur Pérolles-Arsenaux-Marly, dont le coût est évalué à plus de CHF 150 millions. Toutefois, le Comité propose de « remettre l'ouvrage sur le métier » en envisageant de lancer une étude globale d'amélioration de l'ensemble du réseau TP d'agglomération d'ici 2030.

Le Président. Une coquille s'est glissée en page 2 de cette réponse dans la version allemande. Les coûts d'un tel investissement sont évalués à plus de CHF 150 millions et non pas CHF 150'000 millions.

b) Avis de l'auteur/Standpunkt des Autors: M./Herr Christoph Allenspach

M. Christoph Allenspach. Je remercie le Comité pour cette étude, qu'il a fournie et que j'ai examinée avec attention. Elle confirme mes préoccupations. Je constate notamment que dans la mesure où le nombre de déplacements TP va probablement doubler, il faudra que le réseau soit nettement plus performant. Je suis également d'avis que l'étude d'amélioration des TP devra être globale et qu'il faudra la lancer dans les meilleurs délais. Par contre, j'ai quelques doutes en ce qui concerne les données de l'étude ici fournie. Tout d'abord, je ne comprends pas comment il est possible d'affirmer que la situation actuelle est satisfaisante, alors qu'il suffit de prendre les transports publics aux heures de pointe pour s'apercevoir du contraire. D'autre part, cette étude ne prend pas en compte un des objectifs majeurs de l'Agglomération : augmenter la part modale des TP et réduire celle du transport individuel motorisé (TIM). Le Plan directeur de l'Agglomération envisage d'encourager les pendulaires à adapter leur mode de déplacement habituel. L'étude prend en considération qu'un quart des nouveaux déplacements devrait se faire en TP. Elle ne relève pas qu'il devrait y avoir une forte augmentation des déplacements en TP en général. L'utilisation des TP pourrait donc augmenter beaucoup plus que par le passé, et plus que ce 1.5% évoqué. Enfin, l'étude fautive, à mon avis, certains résultats en indiquant des modifications du réseau qui ne semblent pas fondées. Par exemple, cette étude laisse entendre que suite à la mise en place d'un tram-train, la ligne 1 sur le Boulevard de Pérolles devrait être supprimée. Cela est incohérent. Etant donné les prévisions de croissance des déplacements, il ne faudrait certainement pas affaiblir le réseau existant et réduire les prestations. Le tram-train pourrait, au contraire, permettre d'absorber les besoins supplémentaires en TP. Je ne comprends pas non plus pourquoi un tram-train devrait créer des incohérences dans le réseau et des transbordements supplémentaires sur des parcours reliant Pérolles et Marly. Par conséquent, j'invite le Comité à approfondir ces questions en lançant une étude globale, à très court terme, sur l'ensemble du réseau TP dans le cadre du PA3.

Ce neuvième point de l'ordre du jour est absent.

10. Transmission des interventions parlementaires / Überweisung der parlamentarischen Vorstösse

10.1 Transmission de la motion concernant la modification des statuts de l'Agglomération / Überweisung der Motion betreffend die Änderung der Statuten der Agglomeration (Mot Leg 2011-2016 2014 018)

a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren: M./Herr Markus Bapst et consorts/und Mitverfasser

M. Moritz Werro. Ich heisse Moritz Werro und vertrete neu seit diesem Jahr die Gemeinde Düdingen hier im Agglomerationsrat. Parteimässig bin ich seit 13 Jahren in der FDP tätig. Als Agglomerationsrat der Gemeinde Düdingen ist es mir wichtig, die Anliegen der Bürgerinnen und Bürger aus Düdingen und in diesem Falle die Motion zur Änderung der Statuten hier in der Sitzung des Agglomerationsrates zu vertreten. Es ist dies das zweite Mal, dass das Anliegen von der Mehrzahl der Bürgerinnen und Bürger aus Düdingen und damit auch die Agglomeration abgelehnt wird. Als Minderheit in der Agglomeration wurden wir dazu gezwungen, es war kein freier Wille, der Agglomeration beizutreten. Um was geht es bei dieser Motion? Es geht heute bei dieser Abstimmung einzig nur um die "Überweisung" der Motion zur Überarbeitung der Statuten an den Vorstand der Agglomeration Freiburg. "Es geht noch nicht um den Ausstieg der Gemeinde Düdingen aus der Agglomeration!" Der Vorstand der Agglomeration will auf diese Motion gar nicht eintreten, obwohl genau die gleichen Argumente auch bei einer Perimetervergrößerung der Agglomeration zu Buche schlagen würden. Auch da würden die gesamten Pläne und Projekte beeinträchtigt. Die Bekenntnisse des Vorstandes, dies würde die Bundessubventionen negativ beeinträchtigen, wäre bei einer Vergrößerung des Perimeters genauso der Fall. Deshalb hat die Motion ihre wichtige Berechtigung, ja Voraussicht und Weitsicht für die Agglomeration. Zukünftig bei Veränderungen des Perimeters mit den Statuten gewappnet zu sein, sowohl im Beitritt wie im Austritt aus der Agglomeration Freiburg. Wenn Sie heute die Freiburger Nachrichten gelesen haben, so können Sie aus dem Zitat des Grossrates entnehmen, dass er auch eine eben solche

Motion mit demselben Inhalt angenommen und dem Staatsrat in Auftrag gegeben hat. Mit unserer Motion wird dem Bürgerwillen Folge geleistet und im gleichen Zug auch unserem Vorstand die Möglichkeit gegeben, im Gleichmass mit dem Staatsrat gewappnet zu sein, um die Statuten der Agglomération Freiburg in Übereinstimmung mit dem Staatsrat zu überarbeiten. Ich bitte Sie die Motion anzunehmen, denn mit der Überarbeitung der Statuten würden wir der Weitsicht der Bürgerinnen und Bürger aus Düdingen in Bezug auf eine Grossfusion in der Agglomération Freiburg einen grossen Dienst erweisen. Im Voraus vielen Dank für Ihre Zustimmung.

b) Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes

M. René Schneuwly. Pour l'essentiel, le Comité se réfère à sa prise de position écrite dont vous avez pris connaissance dans les documents de séance. À la séance du Grand Conseil, concernant la motion « modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes » transmise récemment au Conseil d'État, un député, présent ce soir, a parlé du centre cantonal fort et a relevé que l'Agglomération n'avait pas pris son envol. Je tiens à souligner, sans jeu de mot, que le terme d'« envol » ne peut être employé quand certains ont l'intention de couper des ailes, la commune de Guin étant importante. De plus, jusqu'à nouvel avis, l'Agglomération ne s'occupe pas de trafic aérien. Je vous rappelle que la position du Comité est liée à une volonté inébranlable de ne pas mettre en péril les acquis de l'Agglomération. D'ailleurs, quelques années seulement après l'échec du PA1, la Confédération a accordé une subvention, qui s'élèvera moyennant indexation à quelques CHF 30 millions, pour le PA2, dont des mesures importantes concernent la commune de Guin. Pour mémoire, depuis 2008, année d'adoption de ses Statuts, l'Agglomération a repris des tâches d'intérêt régional relevant de domaines comme l'aménagement du territoire, la mobilité, la promotion des activités culturelles et la promotion économique. Le Comité a réussi à convaincre le Conseil d'agglomération d'être solidaire entre communes membres, quand il s'agit de mesures qui n'entrent pas encore dans le PA2. Ce fut le cas, ce soir, pour la commune de Marly, l'Agglomération a joué son rôle de partenaire en acceptant de supporter 50% des dépenses liées à la mesure d'aménagement d'un cheminement piétons/cyclistes sur la route de la Gérine. Avant même l'exécution des premières mesures du PA2, un exploit a été accompli : le sentier des Casernes et le sentier du Nord, tronçon important de la Transagallo, ont été inaugurés ce mardi 7 octobre. La Transagallo, itinéraire piétons/cyclistes connectant Avry à Düdingen, doit d'ores et déjà être poursuivie par les communes concernées. Prochainement, la Halte ferroviaire Fribourg/Freiburg Poya, autre projet auquel a contribué significativement l'Agglomération, sera mise en service. J'en viens maintenant au périmètre de l'Agglomération, qui a joué un rôle essentiel dans les décisions de la Confédération de soutenir notre PA2. Ce périmètre est déjà inférieur à celui habituellement retenu par la Confédération pour les agglomérations. Je suis d'avis qu'il ne faut pas songer à le diminuer. D'autres réflexions doivent être faites. La première réflexion est qu'il faudrait plutôt vouloir l'agrandir du côté de la Singine, en convainquant notamment d'anciennes communes de la CUTAF, comme Tafers et St. Urs, de devenir membres de l'Agglomération. Pour ce faire, il faudrait accroître l'intérêt de faire partie de l'Agglomération en ajoutant, notamment, des tâches à celles que l'Agglomération exécute déjà. Il y a quelques jours, sur Radio Fribourg, j'ai déclaré, en tant que Syndic d'une commune dite « riche », ne pas être opposé à ce que la solidarité joue son rôle et qu'une forme de péréquation puisse également être trouvée. Cette conviction, qui est la mienne, est sans doute partagée par les autres membres du Comité. Aujourd'hui, il est important de traiter les dossiers, d'aller de l'avant, de se diriger vers ce PA3, qui permettra d'aller au-delà des résultats obtenus dans le PA2 et dont bénéficiera l'ensemble des communes membres de l'Agglomération y compris celle de Guin. Je suis personnellement convaincu que Guin a plus à gagner à se tourner vers Fribourg que vers Berne. Je crois savoir que d'une manière générale, vos propos sont bien entendus. Je comprends votre démarche d'aujourd'hui. La population a voté et a donné, au Conseil communal de Guin et à son Syndic, membre du Comité d'agglomération, une sorte d'ordre : présenter cette motion. Mais vous comprendrez que pour les raisons que je viens d'évoquer, le Comité n'est pas favorable à sa transmission et préfère consacrer son énergie à des tâches de l'Agglomération plutôt que préparer des textes dont nul ne connaît le devenir.

c) Position du Bureau/Standpunkt des Büros

Le Président. Bien évidemment, le Bureau ne se positionne pas sur le fond mais sur la forme. Le Bureau n'a pas de remarque particulière quant à la qualification juridique et à la recevabilité de cette intervention. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

d) Vote de transmission/Überweisungsabstimmung

M. Josef Stadler. Je me réfère à la position du Comité à ce sujet et aux développements faits ici par le Président du Comité. Selon le Comité, notre motion est jugée recevable, c'est déjà un point positif. Mais nous, les cinq Conseillers de Guin et notre Syndic, membre du Comité, ne sommes pas surpris par le préavis défavorable du Comité. La position du Comité est claire et nous, Guin/Düdingen, une fois de plus, avons bien pu voir et lire que nous sommes toujours une minorité et, de ce fait, traités comme telle sans la moindre compréhension de nos désirs et besoins. Einmal mehr stellen wir Düdinger fest, dass wir als Minderheit behandelt und eigentlich nicht ernst genommen werden. Diese Sensler sollen doch einfach das machen, was der Vorstand will. Aujourd'hui, nous votons seulement pour la transmission de cette motion. Si vous dites oui, le Comité aura le devoir de nous présenter une proposition d'ici une année. C'est tout. Aujourd'hui, vous ne dites ni oui, ni non à une sortie de Guin. Wir entscheiden heute einzig und allein, ob diese Motion an den Vorstand überwiesen werden kann. Avec un oui en faveur de la transmission de notre motion au Comité, vous démontrez une certaine souplesse et compréhension envers une minorité. Vous comprenez peut-être les sensibilités d'une minorité. Nous, Düdingen, le sommes dans ce canton. Vous, les Romands, l'êtes dans le contexte national. Nous comptons donc sur votre compréhension. Vous ne décidez pas de la solution définitive. Je me répète : vous dites juste oui afin que cette motion soit transmise au Comité et que ce dernier fasse une proposition claire et nette au Conseil. Nun können wir nur noch mit ihrer Empathie rechnen. Nous vous prions de voter oui pour la transmission de cette motion.

M. Jean-Claude Spicher. La motion de la respectable commune de Düdingen, pour la modification de nos statuts visant clairement à sortir prématurément de notre Agglomération, va dans le sens contraire des intérêts de toute une région. Permettez-moi tout d'abord de dire, qu'il y a dans la construction de notre Agglomération, une évolution institutionnelle majeure et unique en Suisse. Cette évolution renforce notre région et notre centre cantonal, que l'on voudrait fort et qui a tellement de peine à le devenir. De cette volonté maintes fois déclarée et désormais ouverte à la voie légale, hier, par le Grand Conseil, il ne peut y avoir de centre cantonal fort sans une solidarité infaillible des communes qui doivent le composer et de celles de l'Agglomération d'abord. Un centre cantonal fort à l'intérieur duquel aucune commune ne doit se sentir étouffée, mais au sein duquel chacune d'entre elles doit apporter loyalement sa force et ses avantages. C'est une question de crédibilité. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas cacher qu'il existe une « fièvre aggro-sceptique » qui n'avantage pas notre développement. C'est un mauvais moment à passer, pour autant que nous soyons capables d'avoir une vision globale, guidée par des intérêts communs. C'est un mauvais moment à passer d'autant plus que les réalisations de notre Agglomération s'inscrivent toujours davantage dans notre paysage. Le Président l'a dit, nous venons en effet, ce mardi, d'inaugurer un nouveau tronçon de la Transaggl. Ce week-end, c'est l'emblématique Pont de la Poya et son tunnel qui sont au cœur de l'actualité : nous nous souviendront que ces projets ont pu bénéficier du soutien fédéral du Fonds d'infrastructure parce qu'ils étaient intégrés au Projet d'agglomération de première génération. En décembre prochain, nous inaugurerons la halte ferroviaire Fribourg-Freiburg Poya, qui sera également profitable à la commune de Düdingen. Tout cela pour vous dire que l'Agglomération de Fribourg est en marche et que Guin ne doit pas descendre du train. On ne peut pas cacher non plus que les intérêts, bien compris des communes partenaires de l'Agglomération, doivent être orientés vers une forme de souveraineté régionale. Mon propos peut vous surprendre, mais il ne faut pas oublier qu'en la matière, la souveraineté communale devient de plus en plus restreinte, pour ne pas dire balayée par des lois et des contraintes qui l'étranglent. Dès lors, nous sommes contraints d'être solidaires les uns des autres et notre salut dépend de notre manière de penser « Agglomération ». Si nous voulons légitimement défendre la souveraineté de nos communes, il nous faut une souveraineté partagée avec notre Agglomération. Sinon, nous n'en aurons aucune. Si nous voulons défendre une vision d'un centre cantonal fort, celle-ci doit passer par une agglomération forte. Sinon, d'autres nous imposeront leur vision. C'est aussi simple que cela. J'en veux pour preuve le visage du projet de territoire suisse, dans lequel le pays de Fribourg n'existe tout simplement pas. Vous me connaissez suffisamment pour savoir que mon propos n'a pas la prétention d'être la vérité révélée mais ce simple exemple démontre bien que la Confédération ne va pas se préoccuper du sort de nos communes si, en plus, nous passons notre temps à nous quereller et que nous ne sommes pas capables de solidarité. Cette solidarité doit être notre force et cette solidarité n'est pas facultative. En plus, elle est naturellement renforcée par notre bilinguisme, qui est à la fois notre avantage et notre fierté. Aujourd'hui, la respectable commune de Düdingen envisage de

quitter le bateau, alors que nous devrions ouvrir notre Agglomération à d'autres communes pour la consolider et pour renforcer aussi notre région. Si nous allons dans le sens de la demande de modification des statuts, nous choisissons sciemment de nous affaiblir. Nous scions la branche sur laquelle nous sommes assis. Nous serons ironisés et nous tomberons vite dans l'oubli des Autorités fédérales. Aujourd'hui, si nous traversons une période de doutes, nous sommes capables, ensemble, de donner à notre Agglomération plus de force et de visibilité. De plus, un effort doit être fait pour redire, aux communes membres, leur intérêt à long terme d'en faire partie. Même si elles le savent, nous devons répéter à ces mêmes communes que les payeurs d'aujourd'hui deviendront les bénéficiaires de demain. Il y a certes encore du travail à faire pour que nous comprenions les avantages vitaux de penser d'abord « Agglo » avant de penser « commune ». A ce sujet, je suis convaincu que l'intérêt de l'Agglomération n'est pas la somme des intérêts des communes membres. C'est ainsi que j'espère convaincre, la commune de Düringen et ses délégués, de ne pas quitter notre Agglomération. Nous avons besoin de vous. Wir brauchen Sie ! À l'intérieur de notre Agglomération, la commune de Guin représente une force de cohésion très appréciée des francophones, alors qu'à terme, elle pourrait se trouver égarée quelque part entre Fribourg et Berne. C'est dans un esprit de solidarité et pour ne pas affaiblir notre Agglomération que les délégués de la commune de Düringen doivent comprendre mon intervention. J'invite les membres du Conseil à ne pas transmettre cette motion.

M. Markus Bapst. Je ne veux pas répéter les arguments qui ont déjà été mis en évidence par mes collègues, Josef Stadler et Moritz Werro. J'aimerais vous apporter un autre point de vue : celui de ma commune, qui est assis entre deux chaises. Qu'est-ce que l'Agglomération aurait à gagner si Düringen restait dans le périmètre ? Un apport financier et, certainement, une conscience tranquille concernant le bilinguisme, qui est actuellement insuffisamment pratiqué. La vraie question est : qu'est-ce que l'Agglomération perdrait sans Düringen ? De nouveau : un apport financier d'environ 10%. Par contre, la population de l'agglomération serait plus satisfaite. L'Agglomération gagnerait en dynamisme et en flexibilité, flexibilité que notre commune ne peut pas apporter à l'Agglomération. Notre commune est déjà membre de plusieurs associations au sein du district de la Singine : notamment la Region Sense, Gesundheitsnetz Sense, OS Verband Region Sense, Regio Badi Sense. Cet engagement a des conséquences financières pour la commune, qui ne peut pas, en effet, s'engager deux fois pour les mêmes choses. La loi sur les agglomérations stipule que les communes doivent être unanimes pour définir de nouvelles tâches. L'Agglomération aimerait très certainement développer de nouvelles tâches, comme cela a été dit, et ceci est tout à fait compréhensible et sensé. Je cite dans ce contexte, car nous en avons déjà parlé, des infrastructures sportives ou culturelles. On peut aller plus loin et penser aux accueils extrascolaires ou encore aux institutions de santé et sociales. Si notre commune reste dans l'Agglomération, vous aurez toujours un frein. Düringen ne pourra pas être d'accord avec une extension des tâches pour des raisons financières et aussi, tout simplement, parce que la problématique, dans notre commune et dans notre district, a déjà été traitée et que de nombreuses choses ont déjà été résolues. Laisser partir Düringen de cette structure d'agglomération signifie arrêter les frustrations des deux côtés. Le périmètre restant gagnerait en liberté d'action. Ceci est également le cas pour notre commune qui pourrait continuer sa politique de moteur du district de la Singine, actuellement entravée. Le centre cantonal fort n'a pas besoin de Düringen mais d'un district voisin fort uni avec un centre économique régional développé unissant le district et l'orientant vers la Ville. Nous voyons notre mission et notre avenir de cette manière. Dans cet esprit, je vous encourage à soutenir notre motion.

M. Jérôme Hayoz. Der Agglomerationsrat hat heute Abend einen weitreichenden Entscheid zu fällen. Es geht um vielmehr als nur die Gültigkeit- oder Ungültigkeitserklärung einer Motion, sondern einerseits darum einen Volksentscheid ernst zu nehmen und umzusetzen, aber andererseits auch um die Zukunft der Agglomeration und damit auch, wie bereits gesagt, einer ganzen Region. Eigentlich fällt die Diskussion um diese Motion zu einem guten Zeitpunkt : zwei Tage nach der Entscheidung des Rates, dass es für die Fusion im Kantonszentrum einer stärkeren gesetzlichen Grundlage bedarf, drei Tage nach der Einweihung des ersten Teilstückes der Transagglo mit der Ankündigung der nächsten Ausbauschritte, auch in Richtung Düringen, und als letztes, aber daher nicht minder wichtiges Projekt, einen Tag vor der offiziellen Eröffnung der Poya-Brücke. Alles Projekte, welche die Agglomeration mehr oder weniger direkt betreffen, aber für die Diskussion heute Abend einen grossen symbolischen Wert besitzen. Es geht um Wege, Pfade, Brücken, welche es braucht, um als politische Gesellschaft zu funktionieren, zu kommunizieren, zu reüssieren und damit weiter zu kommen. Die Agglomeration symbolisiert für

mich ein solches Gefäss: eine Brücke der Kommunikation und der Zusammenarbeit. Natürlich ist sie jung, natürlich ist sie noch nicht perfekt, aber stellen wir uns mal vor, wie unsere Region heute ohne diese Agglomération teilweise dastehen würde. Man darf sie nicht unterbewerten, finde ich. Wie würde die dringend notwendige Zusammenarbeit in dieser Region und in den verschiedenen Bezirken aussehen? La plupart des communes présentes ont les mêmes problèmes car elles font partie du même canton et de la même région. Nous aimerions voir notre région, ou notre commune, comme une petite entité qui peut survivre seule et de manière autonome, mais la réalité est autre. Plusieurs exemples existent. De nombreuses communes fribourgeoises, également hors de l'agglomération, doivent rester ou être attractives d'un point de vue économique pour attirer des entreprises afin de ne pas devenir des cités dortoirs. Un nombre croissant de communes a des problèmes financiers, ce qui freine notamment le développement de leurs projets importants. Pour cela, il faut absolument que les communes de l'Agglomération, y compris Guin, se resserrent et aillent de l'avant ensemble. Je suis favorable également à un agrandissement de l'agglomération d'un ou de l'autre côté de la Sarine. Pour un de ces côtés, nous avons besoin, entre autres, de vous, commune et collègues de Guin. Mais il faut aussi comprendre et prendre au sérieux, les soucis de la majorité des habitants de la commune de Guin. Il faut également prendre cette motion au sérieux et essayer de la voir comme une base servant à discuter du fonctionnement de l'Agglomération, à développer l'Agglomération et à se préparer pour l'avenir. Pour le bien de notre canton, l'agglomération est aussi ce centre cantonal fort si demandé. Daher kann ich diese Motion inhaltlich in vorliegender Form mit vorliegender Motivation nicht unterstützen. Aber und ich betone es nochmals in Deutsch. Wir, die Agglomération, müssen diese Motion und der Auslöser der Motion ernst nehmen, das Gespräch suchen und versuchen basierend auf diesem Vorstoss eine noch stärkere und noch grössere Agglomération Freiburg aufzubauen. Denn so abgedroschen, wie es klingen mag: „Zusammen geht es immer noch besser, so und nicht nur besser, sondern ein Zusammen ist für unsere Region, heute wie auch in Zukunft unerlässlich“.

Mme Béatrice Acklin Zimmerman. Es gilt zum einen festzustellen, dass es der einzigen deutschsprachigen Gemeinde in der Agglomération Freiburg nicht gelungen ist, aus ihrer Aussenseiterrolle herauszukommen. Aber, um in der Agglomération und mit der Agglomération etwas bewirken zu können, muss man darin bleiben und mitwirken. Oder wollen Sie ernsthaft in die ausserparlamentarische Opposition gehen? Das ist das Eine. Das andere ist, dass wir uns, d. h. die anderen nicht deutschsprachigen Gemeinden, den Vorwurf gefallen lassen müssen, es sei uns offensichtlich nicht gelungen, überzeugend zu kommunizieren, dass das Mitmachen in der Agglomération auch für die deutschsprachigen, an die Stadt angrenzenden Gemeinden, von Vorteil ist. Es muss uns zu denken geben, wenn der Agglomération Freiburg offensichtlich nur beschränkt daran liegt, ihre Brückenfunktion wahrzunehmen. L'Agglomération devrait avoir un besoin vital de la présence des communes alémaniques pour constituer le pôle bilingue fort qu'elle veut être entre Berne et Lausanne, au profit du canton. Permettez-moi la question suivante : souhaitons-nous être une agglomération bilingue sans les communes alémaniques ?

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Nous sommes à présent 45 membres du Conseil.

Vote sur la transmission

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Comité c'est-à-dire de ne pas transmettre cette motion n°18, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 28 voix.

Celles et ceux, qui souhaitent que cette motion n°18 soit transmise, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 15 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 2 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a refusé, à la majorité, la transmission de cette motion n°18.

10.2 Transmission du postulat concernant un audit de la gestion des ressources humaines au sein de l'Agglomération / Überweisung des Postulats betreffend eine externe Überprüfung der Personalverwaltung der Agglomeration (Post Leg 2011-2016 2014 019)

a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren : M./Herr Bruno Marmier et consorts / und Mitverfasser

M. Bruno Marmier. J'ai pris note de la requalification de ce postulat en requête. Le but de ce postulat est de discuter du fonctionnement de notre Agglomération. Le Conseil d'agglomération ne prétend nullement détenir une quelconque compétence en matière de gestion du personnel de l'Agglomération comme le relève le Comité. Les auteurs du postulat se réclament, par contre, de l'article 16 des Statuts de l'Agglomération, qui découle directement de l'article 21 alinéa 2 lettre i de la loi sur les agglomérations et qui attribue au Conseil la compétence de « surveiller l'administration de l'Agglomération ». En vertu de ce devoir de surveillance, nous agissons par le biais du présent postulat. Les explications données par le Comité ne sont pas convaincantes. De toute évidence, le taux de rotation est anormalement élevé et la politique de recrutement présente manifestement des lacunes. Nous attendons toujours un responsable de la mobilité. Quant au poste d'ingénieur en transport, nous ne savons plus très bien si le Comité a encore l'intention de le recruter ou non. De plus, nous apprenons ce soir, pour la première fois officiellement, que le responsable de la Promotion économique, l'une des tâches de l'Agglomération, vient de quitter son poste. L'absence de communication sur ce départ soulève plus de questions qu'il apporte de réponses sur la gouvernance en matière de personnel au sein de l'Agglomération et trahit bien le malaise du Comité sur cette thématique. D'ailleurs, les entreprises de la place ont appris indirectement le départ de la titulaire. Ce n'est pas extrêmement bon pour la crédibilité de notre Agglomération et je le regrette. Je précise encore une dernière chose : dans notre postulat, nous avons demandé que les résultats de cet audit ne soient pas publics mais communiqués à la Commission financière pour des raisons évidentes de protection de la personnalité. Dès lors, pour éviter un « vol plané », je vous invite à faire toute la lumière sur cette problématique de fonctionnement ainsi qu'à valider la qualification de notre intervention comme postulat et ensuite sa transmission au Comité.

b) Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes

M. René Schneuwly. La prise de position du Comité figure dans le document, que vous avez sous les yeux. Je tiens à relever que « surveiller l'administration de l'Agglomération » ne signifie pas s'immiscer dans la gestion du personnel. Je l'admets : il y a eu une certaine rotation du personnel de l'Agglomération mais, aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir une majorité de nos collaborateurs à l'Agglomération depuis de nombreuses années. Nos collaborateurs s'engagent fermement afin d'atteindre les objectifs qui leur sont assignés. Cette rotation s'explique mais nous ne pouvons pas en dire plus. Il faut bien comprendre que nous avons surtout une obligation de discrétion et de respect envers les collaborateurs de l'Agglomération, qui empêche la divulgation de certains éléments. Le Comité n'a pas d'autres motivations. D'ailleurs, il a décidé, avant le dépôt de ce postulat, de mandater un bureau, qui s'est non seulement prononcé sur les raisons de ces départs, mais qui a également donné des conseils pour l'avenir, qui sont d'ores et déjà appliqués. De plus, nous avons mandaté quelqu'un afin de fixer le statut de tous nos collaborateurs et toutes nos collaboratrices. Par conséquent, aujourd'hui, tous les points en suspens ont pu être réglés et notre équipe est opérationnelle. En ce qui concerne l'ingénieur de trafic, des efforts sont faits. L'audit réclamé ne nous donnera pas la solution sur ce point. Si nous trouvons un ingénieur de trafic, nous n'aurions aucun problème à l'engager et à le mettre au service de l'Agglomération. Simplement, le marché est sec. Ce problème n'est dû ni au fonctionnement du Comité, ni à celui de l'administration de l'Agglomération. Le Comité renouvelle donc sa conclusion principale : ce postulat est clairement irrecevable.

c) Position du Bureau/Standpunkt des Büros

Le Président. Pour rappel, en vertu de l'article 7 de notre règlement du Conseil d'agglomération, l'alinéa 1 stipule que « la motion ou le postulat est transmis(e) au Bureau qui en examine la recevabilité et la qualification formelle. Le Bureau demande à ce propos l'avis préalable du Comité d'agglomération ». C'est pourquoi dans sa séance du 8 septembre 2014, le Bureau a décidé de suivre le Comité quant à la qualification et la recevabilité de cette intervention.

d) Vote de transmission/Überweisungsabstimmung

Vote sur la transmission

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Comité quant à l'irrecevabilité de ce postulat n°19, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 23 voix.

Celles et ceux, qui estiment que ce postulat n°19 est recevable, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 14 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 3 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a refusé, à la majorité, la transmission de ce postulat n°19 car il l'a jugé irrecevable.

10.3 Transmission de la motion visant à modifier l'article 18 des statuts de l'Agglomération / Überweisung der Motion betreffend die Änderung von Artikel 18 der Statuten der Agglomeration (Mot Leg 2011-2016 2014 023)

a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren : M./Herr Jean-Marc Boéchat et consorts/ und Mitverfasser

M. Pierre-Olivier Nobs. Avant tout, je souhaite vous citer quelques passages du rapport du Préfet de la Sarine du 28 avril 2010 concernant la modification de la loi sur les agglomérations. « Selon le droit cantonal, l'élection au Comité et au Conseil d'agglomération est en principe ouverte à tout citoyen actif. [...] Les statuts de l'Agglomération restreignent de façon significative cette universalité du droit d'éligibilité. [...] Ce qui signifie que le cercle des citoyens éligibles au Comité se réduit à 50 personnes pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération. Sur le plan juridique, la compatibilité de ces clauses statutaires avec le droit cantonal est pour le moins discutable. Elles sont en tous cas contraires aux assurances données lors des discussions au Grand Conseil. [...] ce système d'élections fermées des organes de l'Agglomération ne répond certainement pas aux exigences de proximité d'un fédéralisme moderne et d'une démocratie réellement participative. [...] Cette situation hybride a pour effet une dilution de la délimitation entre fonction législative et fonction exécutive. Cette dilution est par ailleurs renforcée par le fait qu'en vertu de l'article 18 alinéa 1 des statuts, un candidat au Comité d'agglomération doit au préalable être élu au Conseil, sans toutefois avoir l'assurance d'être ensuite effectivement élu au Comité. Au final, l'application cumulée de ces différentes dispositions a pour conséquence que des membres des exécutifs communaux doivent impérativement siéger au législatif de l'Agglomération, qu'ils y côtoient des membres de leurs assemblées communales ou de leurs conseils généraux et qu'ils peuvent alors se retrouver à combattre conjointement avec ces membres de législatifs communaux les propositions présentées et défendues, au nom du Comité d'agglomération, par un membre de leur exécutif communal, voire par leur propre syndic. Cette situation n'est à l'évidence pas opportune. Elle contribue à troubler, dans l'esprit du citoyen-administré comme des autorités, la délimitation essentielle en démocratie entre fonction exécutive et fonction législative ».

Bien entendu, je vous épargnerai la lecture de la totalité de ce rapport. L'article 17 « Corps électoral » a) « Composition » de la loi sur les agglomérations dit que « le corps électoral est l'ensemble des citoyens actifs habiles à voter en matière communale dans le périmètre de l'agglomération ». Je tiens à relever que nous ne sommes pas une assemblée de communes et que nous avons une structure juridique propre. En effet, l'article 1 « But » de la loi sur les agglomérations précise que « la présente loi a pour but de promouvoir la collaboration intercommunale dans les agglomérations en leur donnant une structure juridique propre ». L'article 2 « Définition de l'agglomération » de cette loi mentionne que « l'agglomération est une corporation de droit public constituée conformément aux dispositions de la présente loi [...] ». Le but de notre motion est de donner, à notre Agglomération, un organe exécutif élu démocratiquement par l'entier du peuple de l'agglomération, ceci en respectant totalement le droit supérieur, notamment la base électorale prescrite par la loi sur les agglomérations. Ainsi, les candidats seraient élus en fonction de leur programme, en faveur de l'Agglomération ou de leur commune. Les candidats devraient faire campagne et expliquer clairement pourquoi ils souhaitent siéger dans l'organe exécutif de l'Agglomération. Le « gouvernement de l'Agglomération » pourrait être réellement représentatif de sa population. Faites un sondage en Ville de Fribourg : quasiment personne ne pourra vous dire que M. René Schneuwly est le Président du Comité d'agglomération. La législature de l'Agglomération pourrait également coïncider avec celle de la LEPD. Enfin, les élections au Comité pourraient être couplées avec les élections communales afin de respecter, notamment, le denier public.

b) Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes

M. René Schneuwly. Je suis ravi d'apprendre que je suis relativement inconnu. Je laisse, à M. Nobs, la responsabilité de ses propos, mais j'imagine que ce n'est pas un combat personnel. Si je mettais un instant ma « casquette d'avocat », je rappellerais à M. Nobs qu'il est dangereux de ne citer qu'une partie d'un rapport, surtout quand son auteur est non dénué de certaines ambitions et de certains intérêts dans le débat. Pour mémoire, dans son rapport, M. le Préfet ne demandait pas seulement l'élection du Comité par le corps électoral mais aussi l'élection du Conseil d'agglomération, ce que votre motion ne fait pas. Un parallélisme des formes me paraît assez nécessaire. Vous ne demandez pas, non plus, la modification de l'article 18, alinéa 2, qui prévoit que « chaque commune membre dispose d'un siège au sein du Comité d'agglomération. La commune de Fribourg dispose de deux sièges supplémentaires ». Pour des raisons de logique, nous ne pouvons pas entrer en matière sur une telle approche. Lors des travaux de l'Assemblée constitutive, la possibilité d'avoir un exécutif composé de moins de membres a été évoquée. Cela aurait fait plaisir au Président du Conseil sortant d'après ce que j'ai pu entendre. Mais cette proposition n'a pas été acceptée car chaque commune voulait être impérativement représentée au sein de l'exécutif. Ce qui se passe au sein du Comité est formidable : les membres du Comité ne sont plus les représentants de leur commune mais de l'Agglomération. Quand nous retournons dans notre propre commune, nous sommes mieux à même de défendre les intérêts de l'Agglomération et de ses projets. C'est pourquoi ce système n'est guère critiquable sur le plan légal. Nous réfutons entièrement le fait qu'ils ne seraient pas en conformité avec la législation supérieure. Ces statuts ont, tout de même, été examinés et validés par le Conseil d'État : ils sont parfaitement conformes ! Le rapport du Préfet est assez amusant sous cet angle. Actuellement, les membres du Comité sont choisis parmi 50 personnes. Le Préfet va plus loin en proposant dans son rapport de « confier au Préfet la présidence du Comité d'agglomération ». Dans ce cas, le Président du Comité ne serait plus choisi, il n'y en aurait plus qu'un : le seul et l'unique. Le Comité a répondu à ce rapport depuis longtemps. Même si la recevabilité de cette intervention était admise, nous estimons tout de même que cette motion doit être rejetée et nous la préavisons défavorablement.

c) Position du Bureau/Standpunkt des Büros

Le Président. Le Bureau n'a pas de remarque particulière. Dans sa séance du 8 septembre 2014, le Bureau a décidé de suivre la position du Comité s'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette intervention. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ?

d) Vote de transmission/Überweisungsabstimmung

M. Pierre-Olivier Nobs. Bien sûr, MM. Messer, Overney, Boéchat, Marmier et moi-même ne remettons pas en question l'article 18, alinéa 2 des statuts de l'Agglomération, qui précise que « Chaque commune membre dispose d'un siège au sein du Comité d'agglomération. La commune de Fribourg dispose de deux sièges supplémentaires. ». Cela veut simplement dire que sur les listes électorales, celui de chaque commune, qui aura obtenu le plus de voix, représentera sa commune, la Ville de Fribourg ayant droit à trois représentants. D'autre part, lorsque le Préfet m'a transmis ce rapport, j'ai eu un bref dialogue avec lui et il m'a autorisé de dire qu'au fond, lors de la rédaction de ce rapport, son cœur balançait : fallait-il une élection à cercle unique, par la population de l'agglomération, du Conseil ou du Comité ? Vous avez peut-être raison : il faudrait faire la même chose pour le Conseil. Mais, l'idée de cette motion n'est pas de se faire la guerre mais de commencer à poser le problème sur la table. Nous pouvons commencer par le Comité et, ensuite, continuer par le Conseil. Aujourd'hui, notre motion concerne le Comité. Peut-être qu'une autre motion pourrait être déposée de manière à ce que nos deux organes soient élus par le peuple de l'Agglomération.

M. Bruno Marmier. Nous avons parlé ce soir de la visibilité de l'Agglomération, de sa crédibilité et de toutes ces mesures que les citoyens ne voient pas toujours. Je crois qu'afin de donner de la visibilité à l'Agglomération, il faudrait que les citoyens de chaque commune choisissent celui qui va les représenter au Comité d'agglomération. Dans les communes politisées, les candidats figureront vraisemblablement sur des listes du Conseil communal. Dans les communes moins politisées, il y aura peut-être d'autres types de candidats, comme des députés ou des personnes ayant une vie politique ailleurs. Je pense que ce brassage et cette compétition seraient une très bonne chose. Je suis sûr que les membres sortants du Comité seront réélus grâce à leur très bon travail.

M. Jean-Daniel Wicht. Je n'ai pas de crainte à être élu par le peuple, je pense que c'est une bonne chose. Dans le cas présent, mon inquiétude est la suivante. Tout d'abord, je tiens à répéter que je n'ai rien contre la Ville de Fribourg. Si j'ai bien compris cette motion, le cercle unique aurait pour conséquence que les nombreuses voix des citoyens de la Ville de Fribourg élisent finalement la plupart des représentants de l'agglomération. Nous pourrions faire face à un blocage car le Comité pourrait ainsi être composé de nombreux membres d'une même commune. J'aimerais savoir si j'ai bien compris le sens de cette motion.

M. Alexis Overney. Il faut toujours se montrer très prudent avant de changer des règles du jeu. Je suis moi-même toujours très sceptique quand il s'agit de modifier les règles d'une corporation qui fonctionne et qui a fait ses preuves. J'ai accepté de signer cette motion, non pas pour remettre en cause le travail gigantesque réalisé par le Comité durant ces dernières années avec des moyens que je considère comme dérisoires, mais parce que j'estime que nous assistons effectivement à un certain « aggro-scepticisme ». D'ailleurs, le vote consultatif de la commune de Guin l'illustre bien. Je suis d'avis que cet « aggro-scepticisme » est profondément injuste compte tenu du travail et des projets, en cours, déjà réalisés et à venir. Les propos de certains députés sont également injustifiés : ils préfèrent tenir des phrases à « l'emporte-pièce », plutôt que de s'intéresser, un tant soit peu, à ce travail. Alors le but de mon intervention est le suivant : il faut combattre cet « aggro-scepticisme » de toutes nos forces, d'une part en s'unissant, d'autre part en faisant des réalisations et aussi en rapprochant l'Agglomération de sa population. Ce rapprochement passe, à mon sens, par l'élection du Comité au suffrage universel direct. C'est le seul moyen permettant au citoyen de se sentir concerné par l'Agglomération. Pour ces raisons, je souhaite que vous acceptiez aujourd'hui la transmission de cette motion. Chaque candidat(e) devrait aller au-devant de l'électeur pour lui présenter son projet pour l'Agglomération. C'est important que cette composante de l'Agglomération prenne vie lors des élections communales car, pour l'instant, nous n'en entendons pas parler. C'est regrettable. Ce scrutin indirect actuel, qui fixe nos règles du jeu et notre mode de fonctionnement, ne sensibilise pas les électeurs. Pour répondre à la crainte de M. Wicht, je considère que si nous continuons à dire que chaque commune élit son candidat, nous aurons loupé véritablement le virage de l'Agglomération. Un candidat devra convaincre les habitants des dix communes membres de l'agglomération que son projet pour l'Agglomération est bon, pas seulement les habitants de sa commune.

M. Josef Stadler. Si j'ai bien compris : si le peuple élisait les membres du Comité, le peuple pourrait élire n'importe qui de l'agglomération. Est-ce juste ? Croyez-vous qu'un singinois fera encore partie du Comité ?

M. Pierre-Olivier Nobs. Oui, un singinois pourra encore en faire partie car nous n'avons pas demandé la modification de l'article 18, alinéa 2 qui prévoit que « chaque commune membre dispose d'un siège au sein du Comité d'agglomération. ». Cela me paraît clair. Au Conseil d'État, ses membres sont bien élus à la majorité à cercle unique par les habitants du canton. Pourtant, nous pouvons constater que peu de membres du Conseil résident en Ville de Fribourg ou dans l'agglomération fribourgeoise. Nombre d'entre eux habitent à la campagne. Par conséquent, je suis persuadé que la Ville de Fribourg ne pourrait pas maîtriser l'élection des membres du Comité. L'élection des membres du Conseil d'Etat me semble être un exemple assez vivant.

Mme Christa Mutter. J'avoue ma perplexité devant cette motion. Depuis longtemps, j'aimerais plus de démocratie à l'Agglomération de Fribourg. Ce système de covotation, par lequel les membres des Conseils communaux se désignent entre eux pour figurer dans le Conseil d'agglomération, puis dans le Comité d'agglomération, me déplaît depuis le début. Un peu plus de démocratie nous ferait du bien. Mais j'ai l'impression que cette motion ne fait seulement qu'un pas et qu'ensuite ce système ne fonctionne plus. L'idée de procéder à une élection universelle est bonne, mais il faudrait la combiner avec une représentation judicieuse de chaque commune. De ce fait, je suis d'avis qu'il faudrait développer cette motion qui n'explique pas le point de vue organisationnel. Puis, je relève que toutes les habitudes du système démocratique suisse vont dans le sens inverse. Pourquoi élitons-nous les membres d'un exécutif au suffrage universel alors que ce n'est pas le cas pour l'élection des membres du parlement ? Cette motion aurait dû développer un système cohérent également pour le Conseil. Selon moi, c'est une idée, certes, attractive mais difficile à accepter pour des questions de praticabilité.

M. Jean-Daniel Wicht. Je pense qu'il faut comparer ce qui est comparable. Penchons-nous sur la comparaison de M. Nobs des élections à l'Agglomération avec celles au Conseil d'État. Il y a

approximativement 30'000 habitants de la Ville de Fribourg sur 300'000 habitants du canton de Fribourg. 10% des citoyens de ce canton résident donc en Ville de Fribourg. Faites le même calcul à l'échelle de l'Agglomération fribourgeoise et vous obtiendrez une proportion inverse. Personnellement, cela ne me pose aucun problème si le Comité était composé de sept représentants de la Ville, si ce sont les meilleurs. Mais cela pourrait avoir pour conséquences des blocages. Par exemple, les communes alémaniques devraient avoir au moins un représentant au Comité. Je pense qu'il est dangereux de changer les règles actuelles. Personnellement, je ne peux adhérer à cette idée.

M. Jean-Marc Boéchat. Il y a beaucoup d'incompréhension. Je ne comprends pas pourquoi M. Wicht s'obstine à croire que la Ville de Fribourg pourra prendre le pouvoir du Comité d'agglomération. Afin d'éviter ce problème, nous avons laissé volontairement l'article 18, alinéa 2. De plus, nous vous avons expliqué comment faire cette répartition et comment « trier les boulons », si vous me permettez l'expression. De ce fait, sur ce point, il n'y a aucun souci. Pour éviter tout problème lié au processus d'élection des membres du Conseil, nous nous engageons à déposer une motion lors de la prochaine séance du Conseil.

M. André Demierre. Permettez ma perplexité pour ma première intervention au sein de ce Conseil. J'avoue que j'ai beaucoup de mal à me situer. Je suis surpris par ces débats. Je suis ici pour discuter de l'agglomération, de trafic, de transport, dans une ville qui suffoque. Ma commune ne sait plus comment gérer ses problèmes de circulation. Penser, que nous pouvons résoudre ces problèmes en passant par une élection par le peuple, est juste un leurre. Notre fonctionnement n'est peut-être pas optimal mais il existe. Ce train a effectivement quelques soucis mais il est tout de même sur des rails. Il faut le laisser aller et mettre toute notre énergie afin qu'il fonctionne et continue de fonctionner. Voilà pourquoi nous sommes présents ce soir. Par conséquent, je propose de suivre la position du Comité concernant cet objet.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Vote sur la transmission

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Comité c'est-à-dire qui sont défavorables à la transmission de cette motion n°23, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 33 voix.

Celles et ceux, qui souhaitent que cette motion n°23 soit transmise, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 9 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 1 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a refusé, à la majorité, la transmission de cette motion n°23.

10.4 Transmission de la motion visant à compléter le règlement régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles / Motion zur Ergänzung des Reglements für die Anerkennung kultureller Angelegenheiten von regionaler Bedeutung (Mot Leg 2011-2016 2014 022)

a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren : Mme/Frau Béatrice Acklin Zimmermann et M./Herr Jérôme Hayoz

Mme Béatrice Acklin Zimmermann. Notre motion vise à préciser la procédure d'octroi des subventions versées, par l'Agglomération, aux acteurs culturels pour leurs manifestations. Mit der Aufnahme des von uns vorgeschlagenen neuen Artikels sollen die Bestimmungen über die Subventionsgewährung an Kulturschaffende präzisiert und strukturiert werden. Unklarheiten und Irritationen, wie sie in der Vergangenheit in diesem Zusammenhang vorgekommen sind, lassen sich so künftig vermeiden. Le premier alinéa explique le principe que nous souhaitons défendre : celui d'un octroi privilégié aux manifestations des associations culturelles. Le deuxième, qui prévoit des exceptions à ce principe, concerne les frais administratifs, les frais de communication, les frais de location et les frais salariaux. Die Ergänzung des Reglements durch den von uns vorgeschlagenen neuen Artikel 4 hat eine klare Abstufung in der Subventionsgewährung zum Ziel, indem Subventionen für kulturelle Anlässe eindeutig zu priorisieren sind. Je vous remercie de bien vouloir transmettre cette motion.

b) Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes

M. Pierre-Alain Clément. Comme l'a relevé Mme Acklin-Zimmerman, cette motion a pour objet de modifier certaines dispositions du Règlement de portée générale régissant la reconnaissance d'importance régionale des activités culturelles, adopté par le Conseil d'agglomération le 11 février 2010 et à ce jour, en voie d'approbation par le Conseil d'Etat. Cette motion vise à préciser la procédure d'octroi des subventions de l'Agglomération versées aux acteurs culturels pour leurs manifestations. Le nouvel article proposé par les auteurs de la motion n°22 répond à la problématique de la nature des frais et des projets susceptibles de recevoir un soutien financier de la part de l'Agglomération de Fribourg. Par conséquent, le Comité juge cette motion non seulement recevable, mais préavise favorablement sa transmission par le Conseil.

c) Position du Bureau/Standpunkt des Büros

Le Président. Le Bureau a suivi la position du Comité s'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette intervention. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

d) Vote de transmission / Überweisungsabstimmung

Nous sommes toujours 44 membres du Conseil.

Vote sur la transmission

Celles et ceux, qui acceptent de suivre la position du Comité c'est-à-dire qui sont favorables à la transmission de cette motion n°22, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 42 voix. Celles et ceux, qui souhaitent que cette motion n°22 ne soit pas transmise, sont priés de lever la main ; les scrutateurs ne comptent aucune voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 2 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité, la transmission de cette motion n°22

10.5 Transmission du postulat concernant les transports publics de l'agglomération et activités extrascolaires / Überweisung des Postulats betreffend den öffentlichen Verkehr der Agglomeration und die ausserschulischen Aktivitäten (Agglo-extrascuola) (Post Leq 2011-2016 2014 021)

a) Position des auteurs / Standpunkt der Autoren: M./Herr Jean-Marc Boéchat et consorts / und Mitverfasser

M. Pierre-Olivier Nobs. Le Comité estime que nous n'avons pas déposé un postulat mais une requête. Nous ne sommes pas du tout d'accord avec cette position. MM. Boéchat, Odermatt et moi-même vous demandons de faire un vote de qualification puisque nous considérons qu'il s'agit ici vraiment d'un postulat. Notre intervention demande au Comité d'explorer la faisabilité d'une extension de la carte junior pour nos enfants qui se rendent, après l'école, à leurs activités extrascolaires. Cela rentre tout à fait dans la logique de notre Agglomération qui vise le transfert modal. Les parents amènent leurs enfants à leurs loisirs (football, violon, danse, ...) en voiture, aux heures de pointe, alors que la majorité d'entre eux a une carte junior. Le problème est que la carte junior ne fonctionne que si l'enfant est avec un de ses parents. Par conséquent, si un adulte voulait accompagner, en bus, plusieurs enfants de différents parents, la carte junior ne marcherait pas. Nous sommes donc d'avis que ce sont tout à fait des éléments de la compétence du Comité et qu'ils doivent être explorés. C'est clairement un postulat. De ce fait, nous demandons au Conseil de déterminer s'il s'agit d'une requête ou d'un postulat.

b) Position du Comité/Standpunkt des Vorstandes

M. Benoît Piller. Pour le Comité, il s'agit clairement d'une requête puisqu'elle demande des tarifs spéciaux pour une catégorie d'habitants de l'agglomération (enfants). Sur le fond, le Comité apprécie le souci des postulants d'encourager les jeunes à utiliser les transports en commun. Il est juste de relever que trop de parents utilisent encore la voiture pour conduire un jeune dans le cadre d'activités extrascolaires. Il est donc tout à fait pertinent de rechercher des solutions en se posant la question de la promotion des transports publics dans ce cadre. Cette même question a été soulevée par d'autres comités politiques et des solutions ont pu être trouvées. Je pense aux jeunes qui suivent les écoles secondaires de la Sarine campagne et qui reçoivent un abonnement payé par l'association des communes qui gèrent ces cycles d'orientation (CO). C'est clair, si des solutions existent, elles doivent être trouvées et mises en œuvre par les bonnes instances. Cette

constatation m'amène à répondre sur la forme de la demande et à la question de sa recevabilité. Le Comité relève que la mise en place d'une telle carte n'est pas de la compétence du Comité mais qu'elle l'est de celle de la Communauté tarifaire intégrale fribourgeoise, la CTIFR, qui regroupe les différentes sociétés de transport que sont les TPF, les CFF, BLS AG et CarPostal Suisse SA. Par le biais de cette intervention parlementaire, les postulants demandent au Comité d'introduire un nouveau tarif et pas simplement de donner une subvention pour un abonnement existant. En ce sens, cette requête est jugée irrecevable. Si, et contre toute attente, cette requête, ce postulat comme le prétendent les auteurs, était jugée recevable, le Comité vous demanderait de la rejeter et préaviserait défavorablement sa transmission au Comité.

c) Position du Bureau/Standpunkt des Büros

Le Président. Le Bureau a suivi la position du Comité s'agissant de la qualification juridique et de la recevabilité de cette intervention. J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

d) Vote de transmission/Überweisungsabstimmung

Le Président. M. Nobs, peut-on pratiquer comme au point 10.2 en se prononçant sur la recevabilité ?

M. Pierre-Olivier Nobs. Je vous autorise à le faire. Je précise que nous, auteurs de ce postulat, demandons que le Comité fasse une étude sur la possibilité d'extension de la carte junior. Dans la mesure, où c'est une étude, il s'agit clairement d'un postulat recevable.

Le Président. Puisque M. Nobs me l'a autorisé, je vous propose de voter sur la recevabilité, à savoir, si vous suivez la position du Comité, qui est de qualifier cette intervention comme une requête irrecevable.

Vote sur la recevabilité

Celles et ceux, qui ne suivent pas la position du Comité et estiment que ce postulat n°21 est recevable, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 23 voix.

Celles et ceux, qui suivent la position du Comité quant à l'irrecevabilité de ce postulat n°21, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 19 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 2 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a jugé, à la majorité, que ce postulat n°21 est recevable.

Le Conseil a donc déclaré recevable ce postulat. Par conséquent, j'ouvre maintenant la discussion sur ce postulat. Y a-t-il des interventions ?

M. Pierre-Olivier Nobs. Nous demandons la création d'une extension de la carte junior CFF. Je précise que ce sont les parents, et non pas l'Agglomération, qui paient cette carte. Cela pourrait même avoir une incidence financière et commerciale positive, pour Frimobil, que d'encourager les parents à acheter une telle carte pour leurs enfants. Cette carte permet aux enfants, dont les parents l'ont acquise, de se déplacer en transport public, en l'occurrence, dans toute la Suisse. Avec ce postulat, nous demandons une extension de cette carte afin que les enfants puissent se déplacer dans le périmètre de notre Agglomération sans être accompagnés d'un de leurs parents. Le principe de la carte junior est, bel et bien, d'être accompagné d'un de ses parents. Cette extension permettrait également qu'un adulte de référence accompagne, en bus, plusieurs enfants à leurs activités. Je vous rappelle que les bouchons dans l'agglomération commencent dès 16h et se terminent approximativement à 19h. Cela éviterait probablement que des mamans et des papas prennent leur voiture, aux heures de pointe, pour faire l'aller-retour avec leurs enfants aux activités extrascolaires. Je vous renvoie à notre postulat pour le reste du développement sur le fond.

M. Benoît Piller. La recevabilité ayant été acceptée, les postulants sont-ils d'accord de modifier leur postulat n°21 conformément aux déclarations orales de M. Nobs comme suit : « Les auteurs demandent au Comité d'agglomération d'étudier la création d'une extension de la carte [...] » ? Cette modification changerait complètement le sens de ce postulat n°21. Il me semble que M. Nobs a dit précédemment que les auteurs de ce postulat désiraient qu'une étude soit réalisée, alors que leur demande, indiquée dans ce postulat, a pour but la création d'une carte et non pas la réalisation d'une étude.

M. Pierre-Olivier Nobs. Comme nous sommes très impatients de régler les problèmes de bouchon, nous avons fait une formulation probablement un peu contractée. Nous désirons clairement la réalisation d'une étude sur la création d'une extension de la carte junior CFF.

M. Moritz Werro. Je suis favorable à un élargissement de cette extension aux seniors et aux juniors.

M. Pierre-Olivier Nobs. La carte junior est, par essence, une carte destinée aux juniors. Il faudra demander aux CFF de créer une extension de la carte senior. Je ne pense pas que nous devions aller jusque-là même si c'était très louable.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est pas le cas. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. Bien que ce postulat ait été jugé recevable, le Comité préavis défavorablement sa transmission.

Vote sur la transmission

Celles et ceux, qui sont favorables à la transmission de ce postulat n°21, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 23 voix.

Celles et ceux, qui souhaitent que ce postulat n°21 ne soit pas transmis, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 14 voix.

Celles et ceux, qui s'abstiennent, sont priés de lever la main ; les scrutateurs comptent 5 voix.

Résultat : le Conseil d'agglomération a accepté, à la majorité, la transmission de ce postulat n°21 demandant au Comité d'agglomération de réaliser une étude sur la création d'une extension de la carte junior CFF.

Ce dixième point de l'ordre du jour est absout.

11. Divers / Verschiedenes

Le Président. Il me semble qu'un ancien président du Conseil avait dit que notre Conseil ne devait pas être une caisse enregistreuse. Ce soir, je me réjouis de vous quitter avec ces débats nourris et souhaite que cela continue. J'ouvre la discussion. Y a-t-il des interventions ?

M. Pierre-Olivier Nobs. Mmes Mutter, Jungo, Acklin-Zimmerman et Schneuwly-Aschwanden ainsi que MM. Boéchat, Weibel, Hayoz, Allenspach, Romanens, Giller, Odermatt et moi-même, avons des questions à poser au Comité concernant l'affiliation des employés de notre Agglomération à la caisse de pension ACSMS. Nous avons pu lire récemment dans la presse que les employés de notre Agglomération étaient affiliés à cette caisse. Nous devons avouer que cela nous préoccupe beaucoup. Nous pensons d'abord à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de notre administration ainsi qu'à notre institution en tant qu'employeur. Nos questions sont les suivantes. Que compte entreprendre le Comité pour garantir les prestations et l'intégralité des retraites du personnel de l'Agglomération ? L'Agglomération a-t-elle, ou a-t-elle eu un représentant « employeur » au Conseil de fondation de la caisse, respectivement dans la Commission de placement ? L'Agglomération a-t-elle, ou a-t-elle eu, un représentant « employé » au Conseil de fondation de la caisse, respectivement dans la Commission de placement ? Le Comité entend-t-il porter plainte contre les agissements des responsables du Conseil de fondation de la caisse, respectivement contre ceux de la Commission de placement ? Le Comité envisage-t-il de demander d'être partie à la procédure pénale afin d'avoir accès à l'ensemble des pièces du dossier, ceci afin de défendre les droits de l'Agglomération et de son personnel ? Enfin, le Comité envisage-t-il également des démarches au civil ?

M. Éric Romanens. Au nom de la commune de Marly et de ses citoyens, je tiens à vous remercier pour la subvention. Si par un malheureux hasard, le versement de cette subvention avait été refusé, je pense que nous aurions pris le même train que Guin, ce qui n'aurait pas été forcément positif pour l'Agglomération.

M. Pierre-Olivier Nobs. Je souhaiterais savoir quelle sera la forme et le délai de réponse du Comité à nos questions. Répondra-t-il ce soir ou lors de la prochaine séance du Conseil ?

M. René Schneuwly. Je respecte un principe de base. Comme je l'ai déjà dit aux collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération, sachez que le Comité entreprendra tout ce qui est en son pouvoir afin de garantir les prestations et l'intégralité des retraites du personnel. Evidemment, des démarches ont déjà été entreprises par notre groupe de travail, qui est composé des membres du Dicastère des finances et des ressources humaines, de la Directrice de l'Agglomération et de moi-même. Nous nous préoccuons, bien entendu, de cette situation. Nous

avons décidé de recourir au conseil de personnes spécialisées. Nous devrions les rencontrer au cours de la semaine prochaine. En tant qu'avocat, je dois vous dire que nous en sommes à un stade, durant lequel nous devons appliquer strictement le principe de présomption d'innocence. Nous avons tous lu beaucoup de choses mais nous devons, d'abord, statuer sur la base d'un dossier. À présent, nous avons obtenu peu d'informations fiables. Ce n'est pas la faute du Comité. En effet, il existe une autorité de surveillance, celle du canton de Berne, qui a décidé de nommer un commissaire, qui lui-même était en vacances quand le scandale a éclaté et qui n'a repris son activité que lundi. Nous avons également eu des contacts avec M. le Préfet, qui m'a demandé de donner la seule information qu'il a été en mesure de me communiquer, à savoir qu'en principe demain, l'autorité de surveillance et le commissaire devraient répondre aux questions que le Comité a notamment posées. L'Agglomération n'avait pas de représentant employeur mais avait en revanche, une représentante employée, Mme Lago. Je tiens tout de suite à préciser qu'elle n'a été élue comme représentante employée, notamment de l'Agglomération et de la Police intercommunale, à peine plus d'une année. A cette époque, Mme Lago ne pouvait visiblement pas avoir de prise dans cette organisation. En ce qui concerne le fait de porter plainte pour ces agissements, demander des réparties ou envisager des démarches civiles, vous comprendrez qu'avec les informations dont nous disposons à ce jour, je ne puisse pas y répondre. De plus, je ne prends pas le risque ou la responsabilité de répondre à de telles questions. Je crois que le Président du Conseil sortant comprendra ma réaction.

M. Pierre-Olivier Nobs. Nous, co-questionneurs, sommes très partiellement satisfaits par la réponse du Président du Comité. Ce n'est clairement pas notre intention de remettre en question le principe de la présomption d'innocence. Néanmoins, nous attendons que le Comité réponde de manière plus précise à l'ensemble de nos questions lors de la prochaine séance du Conseil dans la mesure où des éclaircissements seront arrivés. Il s'agit, tout de même, des retraites du personnel de l'Agglomération. De plus, à un moment donné, le Comité devra malgré tout, au cours de cette procédure, choisir ou pas de se porter partie et porter plainte. Le Comité devra le dire ouvertement au Conseil. Les membres du Conseil ont le droit de connaître les intentions et la position du Comité sur cette question, qui met en jeu le futur et les retraites de nos collaborateurs.

M. René Schneuwly. Le Comité souhaite vivement pouvoir apporter des réponses lors de la séance du Conseil d'agglomération du 4 décembre 2014. J'ajoute que les collaboratrices et collaborateurs ne sont pas forcément des chasseurs de sorcières. Il y en a assez comme cela.

Le Président. Y a-t-il d'autres interventions ? Ce n'est plus le cas. La parole n'est plus demandée. La discussion est close. Je vous rappelle que la prochaine séance du Conseil d'agglomération aura lieu le jeudi 4 décembre 2014 à 19h30. Je peux à présent vous souhaiter à toutes et à tous une agréable soirée, une bonne rentrée chez vous. A bientôt. Merci. Je lève la séance.


Fin de la séance : 22h34

Le Président du Conseil :



Sébastien Dorthe

La Secrétaire générale :



Corinne Margalhan-Ferrat